

A salaire égal, Houle choisit le Canadien

par Maurice DUMAS

Une mission de bonne entente commandée par les Nordiques a reconduit, hier après-midi, l'ailier Réjean Houle à son alma mater.

De passage dans la métropole canadienne pour promouvoir le premier tournoi de golf annuel de l'équipe de la Vieille capitale, Houle a ensuite bifurqué au Forum, pour s'entretenir avec le rusé directeur-gérant Sam Pollock avant de parapher une entente d'une durée de trois ans, plus une année d'option, avec les nouveaux détenteurs de la coupe Stanley.

Un rapt aussi spectaculaire qu'inopiné!

"Dans l'ensemble, l'offre des Canadiens de Montréal surpassait celle des Nordiques", a certifié le meilleur compteur de l'histoire des chandails fleurdelisés.

Il n'y a pas de cachette là-dedans! Houle et son conseiller Gabriel Lapointe étaient nettement insatisfaits des propositions du directeur-gérant Maurice Filion. "La semaine dernière, a ajouté l'athlète de Rouyn-Noranda,

les Nordiques nous ont clairement fait savoir que leur offre était finale. Nous avons répliqué en les prévenant que nous regarderions ailleurs. Gabriel Lapointe a sollicité un entretien à Sam Pollock et j'ai accepté ses propositions au terme d'une première rencontre avec lui."

Offre de six chiffres

La nouvelle de l'embauche de Réjean Houle par les Canadiens de Montréal a consterné les supporters des Nordiques. "C'est pénible de quitter une ville comme Québec, a repris le rapide ailier. Si les Nordiques désiraient me garder, ils n'avaient qu'à me donner ce que je demandais."

Après des saisons de 27, 40 et 51 buts, Houle ne pouvait se résigner à accepter une diminution salariale. En incluant les gratifications consenties lors de son arrivée à Québec, il gagnait environ \$140,000 par année depuis sa venue dans la cité de Champlain. "J'exigeais que les Nordiques m'accordent la même rétribution pour les cinq prochaines années", a-t-il expliqué.

Le directeur-gérant Maurice Fi-

lion a qualifié l'offre faite à Houle de raisonnable. D'une autre source, le journaliste du SOLEIL a appris que les Nordiques proposaient un peu plus de \$100,000 et le contrat pouvait s'échelonner sur des périodes de deux, trois ou cinq ans.

Houle et son conseiller ont demandé aux Nordiques de présenter une contre-proposition. "Ils n'ont pas bronché d'un pouce", a-t-il répété à quelques reprises.

A la lumière des informations obtenues, l'offre des Canadiens de Montréal n'était pas plus lucrative. "L'ensemble du contrat me procure plus de sécurité", a précisé Houle.

Aucune clause spéciale

Sans doute qu'à rémunération sensiblement égale, Houle a décidé de retourner à ses anciennes amours. "Je suis heureux de retourner à Montréal,

(Suite à la page A6, 5e col.)

Autres informations à la page B-1



Le Soleil, André Boucher

En trois années à Québec, Réjean Houle et son épouse Micheline ont été cajolés, adulés et traités aux p'tits oignons. Mais, le sentiment n'a plus sa place lorsqu'on veut baisser vos émoluments.

L'AS DE PIQUE vous dit:
Le plus long solo de guitare jamais exécuté est de 110 heures 15 minutes par Dennis Blosky (U.S.A.) du 29 juillet au 3 août 1973.
(Extrait de Livre des Records du Nord - Lacombe)
Distilleries Melville Ltée, Laval, Qué.

LE SOLEIL

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

128 PAGES 8 CAHIERS QUEBEC, MERCREDI 16 JUIN 1976 80e ANNEE, No 145 PRIX 25¢

à lire

Disparition de l'ambassadeur américain au Liban

M. Francis Meloy, nouvel ambassadeur des Etats-Unis au Liban, et son conseiller économique sont portés disparus depuis ce matin alors qu'ils se rendaient chez le président élu de la République libanaise. Cela au moment où s'intensifient les efforts en vue de l'envoi d'une force de paix inter-arabe.

page G-1



"Des criminels monteront à l'échafaud, si..."

Le premier ministre Trudeau a fait hier un long plaidoyer contre la peine de mort, et lancé l'avertissement à tous les députés que si le projet de loi sur l'abolition de la peine capitale était rejeté, le 22 juin, des criminels monteront inévitablement à l'échafaud.

page E-15

L'Italie et l'OTAN

Le chef communiste italien, M. Enrico Berlinguer, a précisé hier que le désir de son parti de voir l'Italie demeurer membre de l'Alliance atlantique n'était pas seulement imposé par des considérations de "stabilité internationale", mais aussi de la crainte que l'URSS ne soumette le "compromis historique" à une "normalisation" semblable à celle de Prague en 1968.

page G-1

Coquin de printemps...

VILLACH, Autriche (Reuter) — Comme elle résistait à ses avances, Max Koehl a frappé une touriste allemande à l'aide de sa canne jusqu'à ce qu'elle perde connaissance.

Cela s'est passé mardi à Villach, en Autriche. Max Koehl est sous les verrous. Un détail: il a 94 ans et sa victime 75.

ce soir

ARTS: Cinéma Odéon, salle Frontenac 2 — "La filière française 2", film de John Frankenheimer. TELÉ: A Radio-Canada, "Consommateurs avertis" traite des aliments diététiques et du boeuf haché — 19h30.

page G-2

Hôpitaux: ultime effort pour éviter la grève

par Benoit LAVOIE

Le gouvernement du Québec a proposé hier soir de nouvelles normes sur certains points majeurs de la négociation, qui pourraient idéalement freiner la volonté de grève générale illimitée des travailleurs des services de santé prévue pour vendredi.

Ainsi, une des clauses portant un litige majeur, celle de la mobilité des travailleurs de la santé à l'intérieur d'un même établissement, devait être discutée durant la nuit entre représentants patronaux et syndicaux.

Selon un porte-parole des syndicats, il était probable que le gouvernement dépose de nouvelles offres sur la mobilité et aille même jusqu'à discuter de nouvelles propositions sur les clauses salariales.

Du côté patronal, on nous informait effectivement du dépôt d'une proposition partielle sur la question de la mobilité des effectifs, ainsi que d'autres offres sur certaines clauses de la convention collective.

Selon les négociateurs patronaux, il n'était pas impossible que la négociation du dossier des affaires sociales franchisse un grand pas au cours de la nuit.

"Nous faisons l'impossible pour en arriver à un accord", a dit un négociateur gouvernemental, expliquant que des propositions positives devaient être faites.

Ces propositions, outre la question

de mobilité du personnel, touchaient aussi des secteurs comme la classification, les assurances, etc. "Les pourparlers sont solidement amorcés et une entente est toujours possible".

"On s'approche de l'heure H", a dit celui-ci, laissant voir que les négociations prenaient une allure accélérée face à la menace de grève générale illimitée qui pourrait être réalisée vendredi.

Cet avant-midi, on nous apprenait

effectivement que les discussions à la table des affaires sociales n'avaient cessé de la nuit et se poursuivaient toujours intensivement.

A la table centrale également, les échanges ont duré jusqu'aux petites heures ce matin et ont repris au cours de l'avant-midi.

Conseil des ministres

A l'Assemblée nationale, le ministre de la Fonction publique, M. Oswald

Parent, a déclaré hier que le Cabinet québécois devait se réunir ce matin pour discuter de la question.

Celui-ci répondait à l'Assemblée nationale à une question du député créditiste Camil Samson, qui s'inquiétait de la menace de grève dans les services de santé. M. Parent a même ajouté que la question de M. Samson pourrait être posée de nouveau cet après-midi, suggérant ainsi qu'une

(Suite à la page A6, 6e col.)

"A défaut d'entente, vaut mieux fermer les écoles en septembre"

par Benoit LAVOIE

Les écoles du Québec devraient demeurer fermées en septembre prochain si le conflit scolaire dans sa forme générale n'est pas solutionné d'ici là.

Toutefois, cette éventualité peut être retardée selon les commissaires aux différends scolaires qui avaient été mandatés par la Loi 23 afin d'aider à solutionner le conflit.

Dans leur rapport déposé hier, ceux-ci se disent convaincus qu'un accord est possible d'ici la fin de juin sur les principaux points de la négociation provinciale, en recommandant au gouvernement de déposer "des offres globales de règlement" qui pourraient être trouvées "alléchantes" par la partie syndicale.

Tout en espérant fortement cet accord de fin-juin, les commissaires

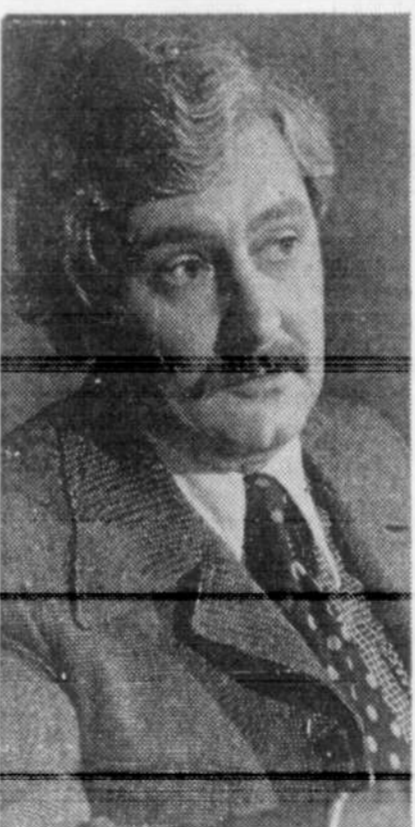
croient cependant que la menace de ne pas ouvrir les écoles en septembre pourrait forcer les parties à continuer à un rythme accéléré les négociations au cours de l'été en n'écartant pas le recours à un médiateur.

"Les commissaires considèrent qu'une fermeture des écoles via une grève ou un lock-out reconnu et autorisé par le Code du travail est beaucoup moins dommageable pour la clientèle étudiante que le recours à la guérilla que trop de milieux scolaires ont connue au cours de l'année qui s'achève".

Ce rapport des commissaires aux différends, MM. Gilles Poirier, président, Aimé Nault, commissaire et Alex

(Suite à la page A6, 1re col.)

Extraits du rapport des commissaires, page A-5



Le Soleil, André Belle-Isle

M. Gilles Poirier, président de la commission aux différends scolaires

sommaire

A Québec aujourd'hui	E-9
Annonces classées	G-6 à G-15
Arts et lettres	E-8 et E-9
Carrières et professions	A-12
Consommation	C-1 à C-7
Dans nos régions	C-12
Décès	G-16
Economie-finances	D-1 à D-7
Feuilleton	G-13
Hier et aujourd'hui	E-1 à E-13
Horoscope	G-10
Jeux olympiques	B-7
Monsieur Québec	A-7
Mot mystère	G-6
Sport	B-1 à B-6
Télévision	G-16

météo

Ennuagement en matinée suivi d'averses ou d'orages. Maximum de 24 à 27. Demain: dégellement. Détails, page A-2

Pour Hatfield, Trudeau aurait décidé de passer à l'histoire en juillet 1977

par Georges ANGERS
du bureau du Soleil

OTTAWA — Nous sommes le premier juillet 1977.

Le Canada célèbre en grande pompe le 110ième anniversaire de la Confédération.

La reine Elizabeth II, qui célè-

bre cette année le vingt-cinquième anniversaire de son accession au Trône, est en visite officielle au Canada.

Au cours d'une cérémonie impressionnante à Ottawa, elle remet au gouverneur général du Canada, M. Jules Léger, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Assistant à cette cérémonie et

visiblement fort ému, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau voit un de ses grands rêves se réaliser.

(Suite à la page A6, 5e col.)

Autres nouvelles sur la conférence, page D-14

Crédits bloqués pour Inter-Port

par Benoît ROUTHIER

La Société Inter-Port a essayé hier soir, un refus de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) de lui verser une somme de \$60,000 que l'on disait avoir besoin pour faire démarrer cette société balbutiante.

Plutôt que d'accorder un tel montant à la Société In-

ter-Port, le conseil de la CUQ a plutôt décidé de payer les salaires du directeur du Service de la promotion industrielle et d'un secrétaire, lesquels seraient prêtés à Inter-Port.

Et encore. Le conseil a accepté "le principe d'un protocole d'entente à intervenir" avec Inter-Port concernant le prêt "en services

détachés" à cette société, pour l'an 1976, du directeur du Service de promotion industrielle et d'un autre employé "qui seront payés à même le budget" supplémentaire adopté, hier soir, par la CUQ pour le Service de promotion industrielle.

La résolution relative au budget supplémentaire et qui incluait le prêt de per-

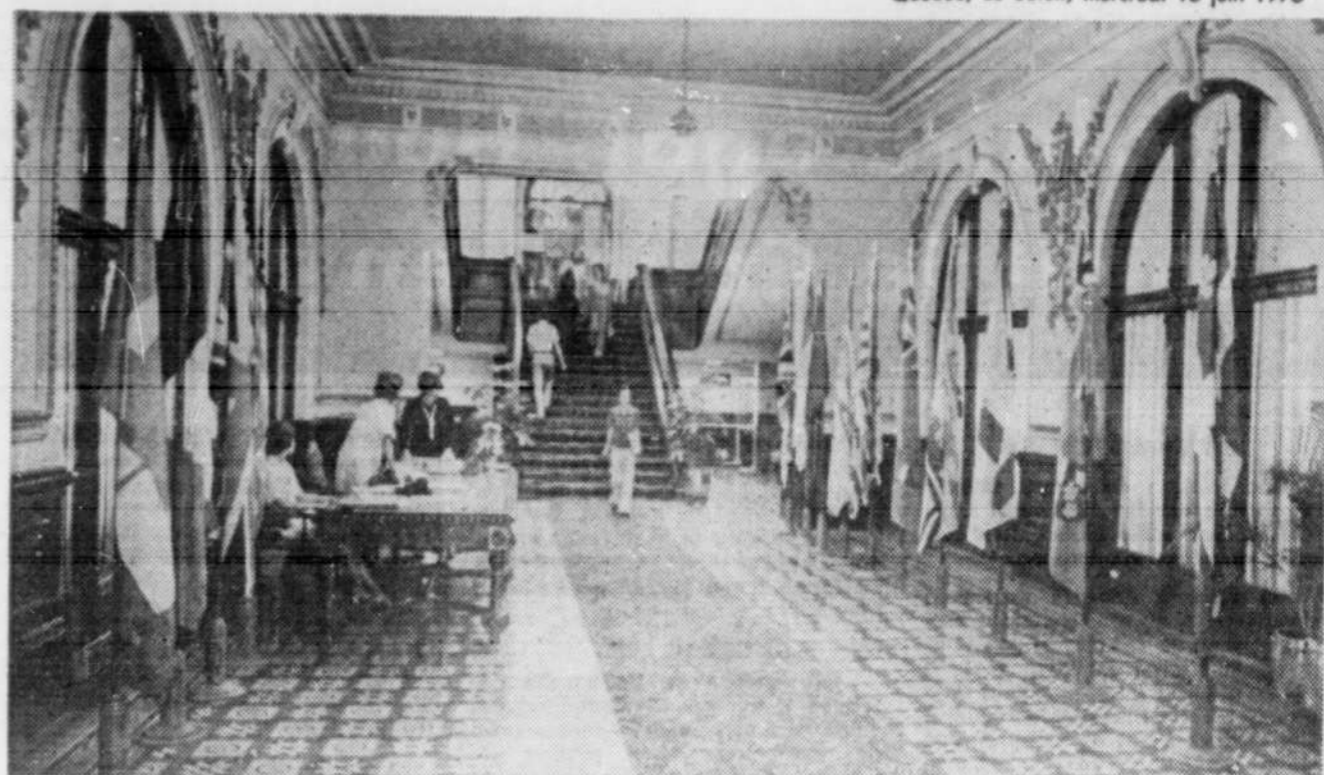
sonnel à la Société Inter-Port a été proposée par le maire de Sillery, M. Charles-H. Blais.

Hier midi, M. Blais nous disait que cette société n'aurait jamais dû voir le jour et que sa vocation aurait pu être remplie par le Service de promotion industrielle de la CUQ.

Il ajoutait toutefois que maintenant il fallait prendre une chance avec cet organisme puisqu'il est né. M. Blais est le représentant de la CUQ au sein du conseil de la Société Inter-Port.

Celui qui a déjà été qualifié de président d'Inter-Port étant censé succéder à M. Pierre Tremblay, M. Gilles Richard, n'a pas voulu faire de commentaire après l'assemblée du conseil de la CUQ.

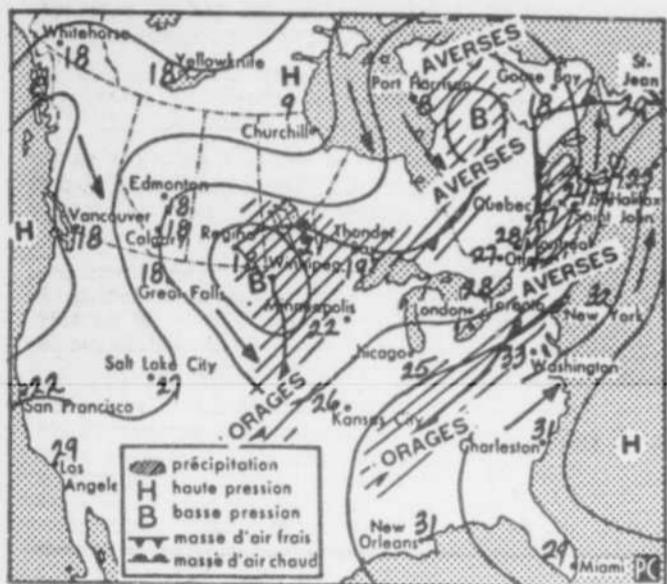
Notons que, selon les dernières prédictions, Inter-Port devrait démarrer le 1er juillet.



Le député et le Parlement

Ces drapeaux, installés à l'entrée du Parlement, représentent les délégations de parlementaires qui doivent discuter, à compter d'aujourd'hui, à Québec, du rôle du député et du Parlement comme institution. Des parlementaires d'Ottawa, de chacune des provinces canadiennes, de Grande-Bretagne, de la France et même des États-Unis sont attendus à ce symposium qui se tient dans le cadre du centenaire de la mise en oeuvre de la cité parlementaire.

la météo



températures

TORONTO (PC) — Températures minimales et maximales enregistrées dans les principales villes de l'Amérique du Nord durant les dernières 24 heures.

	Min.	Max.
Vancouver	12	14
Victoria	11	15
Edmonton	7	17
Calgary	11	19
Saskatoon	9	23
Regina	6	22
Winnipeg	9	12
Toronto	20	30
Ottawa	17	31
Montréal	18	31
Québec	17	29
Saint-Jean, N.-B.	11	19
Moncton	11	29
Halifax	11	21
Charlottetown	13	26
Boston	20	32
New York	21	31
Miami	24	28
Los Angeles	16	22
San Francisco	13	35

prévisions

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour aujourd'hui et demain:

Une masse d'air humide et instable occasionnera aujourd'hui des averses et des orages dans toutes les régions du Québec. On prévoit pour demain un dégagement graduel dans l'ouest de la province mais de fréquentes périodes nuageuses passeront sur les régions de l'est. Les températures demeureront élevées aujourd'hui tandis qu'elles baisseront légèrement demain, de même que l'humidité.

Régions de l'Outaouais, de Montréal et des Laurentides. Aujourd'hui: nuageux avec averses et orages; venteux. Demain: dégagement graduel. Maximum aujourd'hui: 23. Minimum cette nuit: 14. Maximum demain: 24.

Régions de Québec, de Trois-Rivières et des Cantons de l'Est. Aujourd'hui: nuageux avec averses et orages, surtout en fin de journée; venteux. Demain: dégagement graduel. Maximum aujourd'hui: 29. Minimum cette nuit: 14. Maximum demain: 24.

soleil

Lever	JEUDI Coucher	Durée
3.50	19.42	15.52

marée

JEUDI	
Basse 6h00	Basse 18h40
Haute 10h55	Haute 23h35

Du boeuf moins cher

OTTAWA (PC) — Depuis quelque temps, il y a diminution du taux de croissance des prix des aliments. C'est ce qu'a déclaré W.W. Lasby, qui, à la Commission de lutte contre l'inflation, est le chef de la division de la surveillance des prix des aliments. Durant le mois de mai, les prix des aliments avaient été de 1.5 p.c. plus élevés que durant le mois précédent. La hausse la plus considérable avait été celle des prix du boeuf: une hausse de 12.4 p.c. M. Lasby dit que, le mois prochain, le boeuf coûtera moins cher que l'an dernier.

COURS COMMERCIAL REGULIER

Secondaire court

Cours terminal en secondaire IV

Reconnu pour fins de subvention
Permis No 669515

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Niveau secondaire

Certificat du ministère de l'Éducation

COURS DU JOUR OU DU SOIR

Acceptons garçons et filles
Cours spéciaux pour adultes

ECOLE COMMERCIALE BLUTEAU

473, de la Canadière Tél.: 524-3215

Prêt aux étudiants (sans intérêt)

Essai de 15 jours gratuit
Bureau: De 9 a.m. à 8.30 p.m.

National SPÉCIAUX DE BLANC

LATEX SATIN D'INTERIEUR 800 BLANC	PRIX SUG. \$15.25
SPÉCIAL \$10.50	
SUPER LATEX D'EXTERIEUR 950 BLANC	PRIX SUG. \$16.00
SPÉCIAL \$12.50	
FINI SEMI-LUSTRE D'INTERIEUR 500 SUPER BLANC	PRIX SUG. \$18.15
SPÉCIAL \$12.50	
SUPER BLANC 301 EMAIL	PRIX SUG. \$21.15
SPÉCIAL \$14.50	

**LA PEINTURE QUI DURE...
LONGTEMPS**

**Le Coin
DE LA
Peinture**

TEL: 683-0377
Peinture
Tapisserie
Pinceau
50, rue Beaucauge, Ville Vanier

dimanche le 20 juin

la fête... à papa!



slazenger pour le tennis

Le short entre dans le jeu, coupé dans du polyester texturé tout blanc. Bandes d'extension à la taille. Du 28 au 40, \$16.95
Son t-shirt à manches courtes, mi-coton mi-polyester, gagne le blanc, en P.M.G.TG., \$12.95



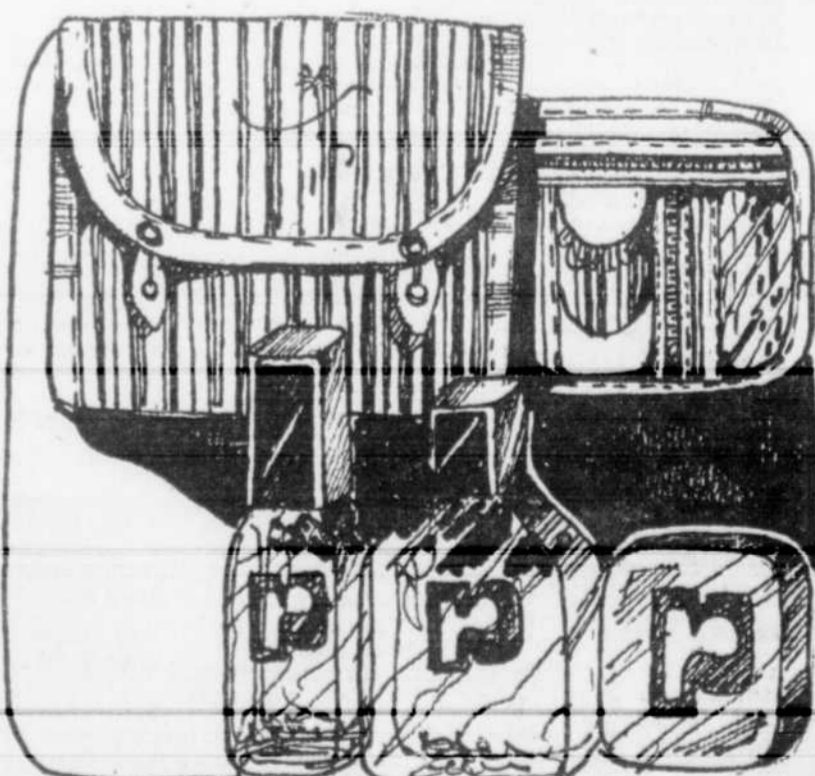
la chemise ultra-légère

De Hathaway, une chemise qui emprunte au style militaire les épaulettes et les poches plaquées à rabat. En coton-polyester bleu ou naturel, sans repassage. P.M.G.TG., \$26.



le peignoir en ratine

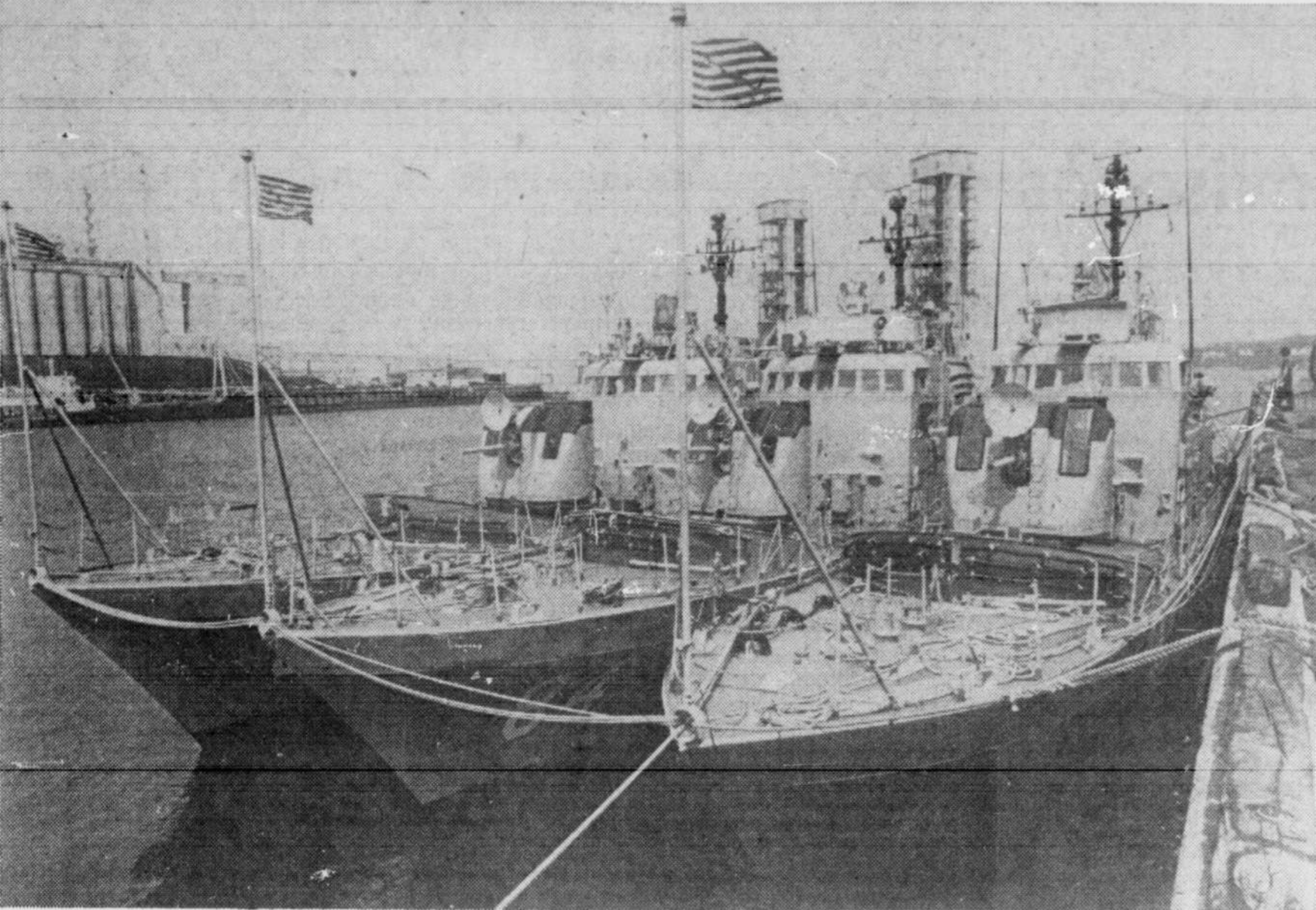
Du coton détente qui aime les bouclettes de la ratine. Confortablement croisé et ceinturé, emmanchure kimono. Se repose en dieu, chameau ou brun. Taille unique proportionnée à tous. \$40.



ses indispensables accessoires

Les fragrances Paco Rabanne: déodorant \$8.95, eau de toilette \$15.50, savon \$5.50
Exclusivement de France, en toile écrue tranchée de marine: son fourre-tout qui voyage \$50, sa pochette pour clés et papiers \$30

SIMONS
le trente et un®
pour homme/place ste-foy



Navires américains à Québec

Le port de Québec accueille présentement trois navires américains qui illustrent bien les derniers perfectionnements de la technologie maritime. Les USS Crockett, Marathon et Asheville, ont été largement utilisés au cours de la guerre du Vietnam, et conçus pour des missions de patrouille et de surveillance en haute mer et ils ont été dotés d'un

armement qui en fait, toutes proportions gardées, trois des unités les mieux armées de la flotte américaine. En escale de ravitaillement à Québec après avoir effectué des manoeuvres canado-américaines dans la région des Grands Lacs, la flottille américaine regagnera la semaine prochaine son port d'attache de Norfolk, en Virginie.

Les édiles de Charlesbourg limités à une hausse de traitement de 40%

par Benoît ROUTHIER

La Régie des mesures anti-inflationnistes a jugé que les hausses de rémunération du groupe des conseillers municipaux et du maire de Charlesbourg, de l'ordre de 77%, sont trop élevées de 37%. Elle permet donc une augmentation de 40%.

Le président de la régie, M. Robert De Coster, donne 15 jours à la ville de Charlesbourg pour se soumettre à cette décision.

Le maire de Charlesbourg, M.

Henri Casault, nous a dit hier soir que le conseil se plierait "temporairement" à cette décision "pour montrer qu'on respecte les ordres". Toutefois, a-t-il ajouté, le conseil contestera la décision devant un commissaire enquêteur. Pour commencer.

A la suite de la fusion, le maire de Charlesbourg gagnerait \$16,662 en 1976, par rapport à \$11,921 en 1975, les conseillers toucheraient \$5,209 par rapport à \$3,845 pour un conseiller du quartier Charlesbourg; à \$2,073 pour un conseiller d'Orsainville; à \$900

pour un conseiller de Notre-Dame-des-Laurentides; et à \$600 pour un conseiller de Charlesbourg-Est.

La régie redresse ce tableau en fixant à \$3,845 plus 8%, soit \$4,152 la rémunération des conseillers et à \$11,921 plus 8%, soit \$12,874,63 celle du maire. C'est une augmentation de 40% "autorisée en raison de considérations spéciales qui tiennent à la situation créée par la fusion", selon des explications fournies dans un communiqué de la Régie des mesures anti-inflationnistes.

La régie établit comme principe de base, dans un cas de fusion, que le régime de rémunération doit être fixé au niveau du traitement le plus élevé qui était visé aux élus avant la fusion et que la hausse de rémunération totale du groupe ne doit pas dépasser 8 pour cent.

La nouvelle ville de Charlesbourg est administrée par un comité provisoire de 15 membres, comprenant les élus des municipalités regroupées, et ce jusqu'en novembre où il y aura élections. Après les élections, le conseil comptera 11 membres, y compris le maire.

La régie maintient que le conseil provisoire ne peut être considéré comme un nouveau groupe comme le soutient la ville. "C'est le même groupe que celui qui existait avant la fusion, de préciser la régie, dont chacun des membres subit une modification dans son régime de rémunération et, par conséquent, il est assujéti aux mesures anti-inflationnistes en vigueur depuis le 14 octobre 1975.

Parti remise seulement

La régie ajoute toutefois que les postes de conseillers et celui du maire qui seront élus en novembre prochain constitueront cependant de nouveaux postes et les élus pourront être considérés comme un nouveau groupe formé après le 14 octobre 1975.

Bien que ce ne soit qu'un retard dans l'application des rémunérations haussées de 77%, M. Casault dit que le conseil se défendra en argumentant que, en vertu de la loi des cités et villes, les élus municipaux sont rémunérés au salaire minimum, qu'il s'agit d'une nouvelle ville et que le conseil provisoire est un nouveau groupe.

Remarquons que ces hausses ne sont pas le fruit d'un règlement adopté par le conseil de Charlesbourg. C'est le résultat de la fusion. La population de la ville étant plus élevée et les élus étant rémunérés au per capita, s'ensuivent des augmentations proportionnelles.

La régie devait rendre une décision similaire pour les élus de Donnacona et Portneuf, mais Charlesbourg est le premier cas de fusion à lui être soumis. Peut-être pas le dernier.

Les quatre grandes villes de la région manquent d'un esprit de participation (le maire Blais)

par Benoît ROUTHIER

Les maires des quatre grandes villes de la région soit Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg et Beauport, protègent leur statut actuel ce qui va à l'encontre d'une philosophie régionale.

C'est là l'opinion du maire de Sillery, M. Charles-H. Blais, tandis qu'il dit que les neuf petites municipalités du territoire de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) préconisent un esprit de participation.

Conférencier au Club Rotary de Québec, hier, M. Blais a fait part aux membres de cet organisme des changements que les petites municipalités aimeraient voir s'effectuer à la CUQ.

Pour ce faire, M. Blais a en quelque sorte résumé un mémoire soumis au ministre des Affaires municipales, M. Victor C. Goldbloom, par les neuf petites municipalités.

Manque de leadership

Avant de faire l'énumération des recommandations du mémoire, M. Blais a fait remarquer que "la région métropolitaine manque de leadership". Elle ne possède pas les structures nécessaires à une administration rationnelle et les décisions sont prises "de façon incohérente, par un trop grand nombre d'organismes agissant séparément chacun dans sa sphère".

Et M. Blais de nommer le Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain (BAEQM), la Commission de transport (CTCUQ), la Commission d'aménagement (CACUQ) qui après avoir préparé un schéma d'aménagement n'a pas le pouvoir de le réaliser.

Ce sera bientôt, si le ministre Goldbloom donne suite à certaines recommandations, la création d'un autre organisme dont le mandat

sera de s'occuper de la promotion touristique et d'un autre qui prendra en mains la promotion industrielle.

Enfin, il y a la CUQ elle-même qui est un corps à deux têtes (un président du comité exécutif et un président de conseil). A cause d'une structure inadéquate, elle n'a pas l'efficacité qu'elle devrait avoir.

Désirs des petits

Ce que veulent les petites municipalités, de dire le conférencier, c'est un seul président de la CUQ élu par le conseil et investi des pouvoirs identiques à ceux d'un maire.

Elles veulent encore l'abolition du comité exécutif vu que le nombre des municipalités a été réduit à 13, à la suite des fusions. Le mémoire des neuf petites municipalités suggère encore la création de commissions du conseil de la CUQ qui, entre autres, favoriseraient l'établissement d'une politique de participation et permettraient une étude plus approfondie des problèmes régionaux.

Enfin, le mémoire préconise la création d'un poste de directeur général dont les pouvoirs seraient ceux appartenant actuellement au président du comité exécutif, M. Armand Trottier, et aussi des pouvoirs et responsabilités attribués au poste de gérant de la CUQ.

Quant aux services de la CUQ, les petites municipalités pensent qu'il serait sage de s'en tenir à l'évaluation, l'informatique la promotion

touristique, la promotion industrielle et l'incinérateur.

Pour mettre fin à la prolifération des organismes, les petites municipalités demandent que le BAEQM et la CTCUQ soient intégrés à la CUQ. Toutefois, en ce qui concerne le BAEQM, M. Blais a laissé entendre que toutes les dépenses d'immobilisations (jusqu'ici environ \$50,000,000) devraient être assumées entièrement par le gouvernement. Le ministre Goldbloom aurait parlé de faire payer le tiers de celles-ci par les municipalités. "Même le tiers serait trop lourd pour les municipalités", de préciser le maire de Sillery.

Les gros vs les petits

M. Blais a fait remarquer que lors d'une assemblée tenue récemment il est apparu clairement que les maires des grosses municipalités rejettent la majorité des recommandations des petites.

En fait, ils n'acceptent que celle voulant qu'il n'y ait

qu'un président de la CUQ assisté d'un directeur-général.

Les maires des quatre plus grandes villes rejettent le reste dont une résolution voulant que le vote au conseil de la CUQ soit pris selon la formule un maire-un vote sur les questions n'ayant pas d'incidence monétaire, exemple: le choix du personnel.

Selon M. Blais, c'est le sujet qui a suscité le plus de controverses lors de l'assemblée où a été étudié le mémoire des petites municipalités. La raison principale du choix de ce mode de procéder c'est qu'il "éviterait les nombreux tiraillements" au sein de la CUQ et "favoriserait un esprit régional".

Les maires des grosses villes sont d'accord "en principe" sur l'intégration de la CTCUQ et du BAEQM à la CUQ et c'est tout.

Toutes les villes devront payer pour la CTCUQ

par Pierre CHAMPAGNE

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec pourra, en cours d'exercice, adopter tout budget supplémentaire qu'elle juge nécessaire, et les municipalités desservies par la CTCUQ ne pourront se soustraire au paiement de leur quote-part.

Telles sont les deux principales modifications qui ont été présentées, hier, à l'Assemblée nationale, lors du dépôt de projet de loi privé no 224 modifiant la loi de la Communauté urbaine de Québec.

Cette modification à la charte de la Communauté urbaine de Québec fait suite à des déficits de plus en plus onéreux de la CTCUQ et à certains problèmes de "remboursements" créés par des municipalités insatisfaites.

Budget supplémentaire

Par le projet de loi 224, la loi de la CUQ est modifiée par l'addition de l'article 243a qui se lit comme suit:

La Commission de transport peut, exceptionnellement, en cours d'exercice, adopter tout budget supplémentaire, à l'occasion de l'exercice du pouvoir qui lui est accordé.

Le secrétaire de la CTCUQ doit déposer ce budget chez le secrétaire de la Communauté urbaine de Québec. Celui-ci doit le transmettre au comité exécutif, à chaque municipalité et à chaque membre du conseil au plus tard cinq jours après sa réception.

Ce budget supplémentaire doit être soumis au conseil pour approbation au plus tard 15 jours après sa réception lors d'une assemblée spéciale convoquée à cette fin et il ne peut

être mis fin à cette assemblée sans que ce budget ne soit adopté.

Partager le déficit

Par ailleurs, les municipalités desservies par les autobus de la CTCUQ n'auront désormais plus d'autres choix que de payer les déficits encourus pour bénéficier d'un tel service.

L'article 247 de la loi de la Communauté urbaine de Québec est amendé en ces termes:

"Si un exercice financier de la Commission de transport se solde par un déficit...il est supporté par toutes les municipalités de l'annexe B."

"Le déficit est réparti entre ces municipalités proportionnellement à leur population d'après le dernier dénombrement reconnu valide par le lieutenant-gouverneur".

Et l'article suivant (248) continue en ces termes: "La Commission de transport peut faire adresser à toute municipalité une mise en demeure de payer sa quote-part dans les 90 jours de l'envoi de cette mise en demeure. Faut-il que la municipalité de se conformer à cette mise en demeure dans le délai imparti, la Commission municipale du Québec peut, à la demande de la Commission de transport, présenter une requête pour faire déclarer cette municipalité en défaut selon la section "V" de la Loi de la Commission municipale.

Les cités impliquées dans cette loi sont celles de Loretteville et de Sillery; de même que les villes de Charlesbourg, Ancienne-Lorette, Beauport, Québec, Sainte-Foy et Vanier; les villages de Saint-Émile et de Boischatel; la paroisse de Cap-Rouge et la municipalité du Lac-Saint-Charles.

Portrait maladif de la CUQ

par Benoît ROUTHIER

Tant que l'Assemblée nationale n'adoptera pas une loi pour restructurer la Communauté urbaine de Québec (CUQ), celle-ci fonctionnera comme une personne avec des béquilles!

C'est ce qui ressort d'une déclaration du comité exécutif de l'organisme régional, prise le 1er juin.

En effet, le comité exécutif a adopté une résolution voulant que la CUQ confie au Service du personnel de la ville de Québec la gestion du personnel de la communauté.

De plus, depuis le 20 mai, la CUQ n'a plus de gérant. C'est le président du comité exécutif, M. Armand Trottier, qui assume ces fonctions.

Le directeur du personnel de la CUQ, M. Pierre Boudreault, a quitté son poste depuis environ deux mois. C'est depuis la décision du comité exécutif, une personne du Service du personnel de la ville de Québec, M. Onil Bouchard, qui va faire un tour, deux ou trois fois par semaine, pour veiller au quotidien.

Notons que la CUQ assume les services de l'évaluation, de l'informatique, de la promotion touristique, de la promotion industrielle. Il y a aussi l'incinérateur et la Commission d'aménagement (CACUQ). Le nombre de personnes à la CUQ se situe entre 230 et 240. Il y a quelques mois, 252 personnes étaient à l'emploi de la CUQ. Mais les tergiversations au sujet de l'avenir de cet organisme ont causé certains départs et créé une atmosphère d'insécurité.

Qui plus est, la convention collective des employés de la CUQ,

sauf pour les employés du centre de récupération des déchets, est échue depuis le 1er mai. C'est donc une période de négociations, mais il semble qu'elles soient au ralenti.

Une tutelle de \$1,500 par mois

Pour s'assurer les services de M. Onil Bouchard, la CUQ doit payer à la ville de Québec une somme forfaitaire de \$1,500 par mois. Ceci à compter du 1er avril dernier.

Cette "tutelle" de la CUQ par Québec, si on se fie à la résolution du comité exécutif, durera jusqu'à la modification de la loi de la CUQ. En effet, la résolution précise: "en attendant la restructuration de la Communauté".

Les maires et conseillers composant le comité exécutif auraient dit que, à l'aube (?) de l'adoption d'une loi modifiant les structures de la CUQ il était préférable de ne pas combler les postes vacants par de nouvelles personnes.

C'est ainsi que le poste de directeur du Service de tourisme et congrès est vacant depuis le départ, au début de mai, de M. Jacques Roy.

De plus, deux services de la CUQ fonctionnent plus ou moins depuis un bon bout de temps parce qu'un avenir incertain se dessine pour eux. C'est le Service de promotion industrielle que la Société Inter-Port, chambrantant, pourrait transformer ou abolir si jamais elle devenait vigoureuse; et le Service de promotion industrielle qui ne sait pas si un nouvel organisme prôné par la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain le remplacera.

Service d'Optique



RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE

Détailants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec.

POMPES
VENTE ET REPARATION
TOUTES MARQUES
POMPES IND. STE-FOY
1830 D. BOUL. NAMEL, STE-FOY
872-5622

Nouveau Bureau
J.-CLAUDE LEMIEUX, D.D.
DENTUROLOGISTE
(Prothèses dentaires)



J.-Claude Lemieux, membre de l'Ordre des Denturologistes du Québec, est heureux d'annoncer l'ouverture de son bureau au 432 ouest, boulevard St-Cyrille. Consultation sur rendez-vous: 688-1622 Réparations: 2 heures. (ANN.)

TON TOIT COULE ?

ESTIMATION GRATUITE
AQUILON CONS. INC.
COUVREUR - 849-5608

CLOTURES

• Maillons vinyle galvanisés
aluminium, bois
• Installation si désirée
CLOTURE ORLEANS LTEE
849-2465

CLUB RICHELIEU DE STE-FOY GAGNANTS DU TIRAGE DU 11 JUIN 1976:

1er prix:
(Dodge Aspen 1976, "Special Edition", avec la collaboration de R. Tanguay Automobiles Ltée)
BILLET NO: 1167 GAGNANT: Raymond L. Roy

2e prix:
(Télécouleur portatif 20" G.E., avec la collaboration de Ameublements Tanguay Inc.)
BILLET NO: 0667 GAGNANT: Jacques Bourassa

3e prix:
(Radio portative MA/MF, magnétophone, Toshiba, avec la collaboration de Ameublements Tanguay Inc.)
BILLET NO: 0580 GAGNANT: Charles-A. Dionne

FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS
REMERCIEMENTS À TOUS LES SOUSCRIPTIONS
LA DIRECTION.

VENTE / LOCATION / ENTRETIEN

chauffe-eau

CASCADE 40 location: \$2.50 par mois

CASCADE 60 location: \$3.00 par mois

GUILLOT

AGENT AUTORISÉ DE L'HYDRO-QUÉBEC

SERVICE RAPIDE: 661-9211

Transferts fiscaux envisagés

La conférence fédérale-provinciale des premiers ministres à Ottawa pouvait difficilement en arriver plus qu'à un accord de principe quant au nouveau régime de partage des recettes fiscales, pour une période de cinq ans, qui entrera en vigueur en mars prochain. Ottawa propose son retrait partiel de trois régimes à frais partagés, assurance-hospitalisation, assurance-maladie, enseignement post-secondaire, avec compensation correspondante de points d'impôt. L'élément essentiel réside précisément dans le niveau plus ou moins élevé de ce transfert d'impôt, qui commandera l'approbation finale des provinces.

Sans l'intervention fédérale, les programmes de sécurité sociale auraient tardé à voir le jour au Canada et s'ils avaient été adoptés séparément, par chaque province, ils auraient subi des distorsions de l'une à l'autre; les programmes auraient non seulement pris naissance à des moments différents, mais les services offerts auraient été disparates. L'aiguillon fédéral s'est révélé nécessaire pour faire démarrer les programmes simultanément et pour uniformiser les services, éléments indispensables dans une nation qui veut maintenir un minimum d'unité.

L'intervention d'Ottawa dans ces programmes à frais partagés est survenue à un moment, dans l'après-guerre, où la notion de sécurité sociale avait passablement évolué depuis la fédération du pays. En 1867, la "sécurité sociale" du temps, l'expression même n'était

pas consacrée, consistait plutôt à un secours direct aux indigents. Comme les municipalités étaient les mieux placées pour connaître ces personnes dans le besoin, on a conclu qu'il appartenait aux provinces, qui ont juridiction sur les municipalités, de posséder la juridiction sur le secours aux indigents.

La notion moderne de sécurité sociale a pris par la suite une plus grande extension. Elle visait également la sécurité du revenu et demandait une certaine égalisation des secours entre les citoyens à travers le pays. Responsable de la conjoncture économique, donc de la sécurité du revenu, et ayant les obligations d'un minimum d'égalisation des chances économiques, le fédéral est intervenu, conjointement avec les provinces, en vue de pousser à l'édification progressive de notre système de sécurité sociale.

A tel point que la seule contribution fédérale aux trois programmes à frais partagés s'est élevée, l'an dernier, à plus de \$5 milliards, ce qui ne comprend pas la péréquation aux provinces les moins avantagées. Mais en contribuant à 50 p.c. des frais partagés, l'Etat central se voit coïncé par l'augmentation des dépenses provinciales en ce domaine. Voici qu'Ottawa cherche à contrôler de plus près ses contributions aux programmes à frais partagés en y limitant ses dépenses à l'accroissement du produit national brut et en transférant de nouveaux points d'impôt aux provinces. Il

faudra ici préciser quelle compensation recevront les provinces pauvres par point d'impôt transféré car, sur la fin des années '60, un point d'impôt sur le revenu des particuliers rapportait \$3.14 en Ontario, par exemple, contre \$0.91 à l'Île-du-Prince-Édouard.

L'approbation de la proposition du fédéral est liée pour les provinces au nombre de points d'impôt qu'elles recevront en compensation du retrait d'Ottawa, ce qui reste précisément à déterminer. Les provinces pouvaient recourir jusqu'à maintenant à un impôt uniforme de 30.5 p.c. Le Québec, lui, recevait une tranche additionnelle de 24 p.c.

Le nouveau partage envisagé rapprochera les autres provinces du Québec en ce qui concerne le nombre de points d'impôt dont disposera chaque province; on réduirait ainsi l'écart entre chacune d'elles quant à l'impôt sur le revenu personnel dont elles disposent. De la sorte, chaque province subvenant davantage à ses frais de sécurité sociale à même des points d'impôt accrus serait davantage incitée à réduire ses dépenses. Si les provinces voulaient accroître leurs services sociaux, elles le feraient alors à leurs propres frais. Resterait alors à résoudre l'inégalité des normes sociales qui s'ensuivrait à travers le pays.

Le transfert de nouveaux points d'impôt, à déterminer ultérieurement, pose une autre question. Sans doute aurait-il l'avantage de limiter les dépenses fédérales à des normes prévisibles (l'accroissement du produit national

brut). D'autre part, il réduirait d'autant les points d'impôt fédéraux sur le revenu personnel. Il en résulterait une réduction de la marge de manœuvre fédérale, déjà mince par rapport aux autres régimes fédératifs, destinée à agir sur la conjoncture économique. Le gouvernement central a de nettes responsabilités à ce sujet.

La proposition fédérale est naturellement diversement accueillie selon qu'on s'adresse aux provinces riches ou pauvres. Pour les premières, chaque point d'impôt nouveau qu'elles assument se traduit par des revenus relativement plus élevés que le même point d'impôt retiré par une province moins prospère. On est donc plus ou moins favorable aux transferts fiscaux, selon la prospérité de la province. Sans compter que les provinces pauvres ont plus de sécurité sociale à affronter avec moins de revenus disponibles.

D'où l'importance de la péréquation qui sera liée aux transferts fiscaux. Il faudra également prévoir des normes suffisamment uniformes de services sociaux et d'enseignement de façon à éviter pour l'avenir des écarts trop considérables de services entre les provinces canadiennes. Il faudra attendre les précisions chiffrées de la proposition fédérale pour savoir jusqu'à quel point on tiendra compte de ces impératifs divers dans l'accord visant les cinq années à venir.

Gilles BOYER

Tout, sauf un décret

Les trois commissaires aux différends scolaires, nommés en vertu de la loi 23 pour faire le tour des problèmes opposant le gouvernement et le monde de l'enseignement, ont déposé leur rapport conformément à leur mandat.

Rien de tellement neuf à ajouter aux 10 déclarations publiques qui ont précédé ce document si ce n'est la suggestion de tenir les écoles fermées, advenant l'incapacité pour les parties négociantes de conclure une entente satisfaisante avant la rentrée scolaire de septembre prochain, et ce, dans le but de freiner une fois pour toutes la désintégration déjà trop avancée des conditions de vie des élèves dans les écoles publiques.

Après s'être à nouveau déclarés carrément opposés à tout recours à une loi spéciale ou décret, qui risque d'ériger l'irresponsabilité en système, les commissaires réaffirment avec vigueur que les parties doivent investir le maximum d'efforts pour trouver une solution à leur différend d'ici le 30 juin permettant un vote des enseignants, au plus tard à cette date, sur des accords de principe sur l'ensemble des points en litige.

Au pis aller, ils sont d'avis qu'un point majeur doit être clarifié au plus tard le 30 juin et bien avant si possible. Advenant une entente spécifique sur la tâche des enseignants du secondaire et de l'élémentaire, même en l'absence d'un accord global sur l'ensemble des objets de négociations,

on devrait procéder à l'organisation administrative et pédagogique des écoles pour l'an prochain sur la base de nouvelles normes qui auront été convenues. Bref, sauver les naufragés éventuels.

Tous ces appels à la bonne foi et à la souplesse pour amener une solution négociée avant les vacances et éviter le report du conflit à l'automne demeurent évidemment tributaires des véritables enjeux que les parties mettent en cause, du fait, surtout, que la lancinante stratégie fasse ou non place à la poursuite d'objectifs vraiment axés sur le bien commun. Or, depuis le début du conflit, on est en droit de se demander quelle place a vraiment été faite aux valeurs fondamentales qui en émergent, si on a voulu donner à la bonne foi, qu'on ne se lasse pas d'invoquer, toute la place à laquelle elle a droit.

Néanmoins, une lueur, si faible soit-elle, luit au firmament des négociations. On apprend, en effet, il y a une semaine que les négociateurs de la CEQ avaient désormais "plein mandat" pour décider eux-mêmes, au cours des jours à venir, de la nature des compromis à faire aux tables de négociations. Jusqu'ici, les quelque 200 membres de la Commission de négociations de la CEQ pour la table des enseignants contrôlaient de façon assez sévère l'exercice des mandats de leurs négociateurs et ne se gênaient pas pour les remettre à leur place quand ils osaient prendre un peu trop de champ.

On se demande donc si cette "victoire" des partisans du compromis sur ceux du statu quo ne sera pas de nature à faire cesser cette espèce de piétinement ou valse hésitation qui imposait le "rythme" et surtout la couleur des discussions.

Pour les commissaires, l'aboutissement des négociations réfléchies et responsables dans le secteur scolaire doit satisfaire un double objectif: l'aménagement de conditions de travail et de rémunération acceptables pour les parties et réalistes; la restauration dans les écoles publiques d'un climat propice à la collaboration de tous les agents scolaires concernés. En cela, ils dégagent lucidement les voies dans lesquelles devraient désormais s'engager les parties, quelles que soient les embûches d'un système qui, on le savait déjà en 1964, allait ouvrir toute grande la porte à l'anarchie actuelle. En 1972, le gouvernement savait fort bien à quoi s'en tenir à ce sujet. Mais il n'a rien fait, que l'on sache, pour tenter de modifier des mécanismes que, depuis quelques mois, il professe l'intention de changer. Consentira-t-il à le faire, une fois l'hypothétique vœu d'un accord global réalisé? On a, pour le moment, assez du poids du présent pour préjuger du futur. Dans l'intervalle, les commissaires auront fait leur boulot proprement, même si la loi 23 demeure une créature indésirable.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

"Pornographie" de la misère

M. André Payette

Permettez-moi de venir vous souligner un défaut du "Le 60" dans certains dossiers sur les pauvres, les gagne-petit ou autre du même monde.

Comme exemple, je prends votre dossier sur la famille d'accueil (foyer de groupe) Turcotte lors du 27 mai et 1er juin. La réaction de la population manifestée d'une manière "charitable" envers la famille Turcotte souligne une faiblesse du traitement de l'information que je qualifierais d'une manière trop forte: pornographie de la misère.

Votre dossier visait pour des ob-

servateurs avertis à faire bouger le ministère des Affaires sociales, mais le traitement a fait surtout s'accumuler des cadeaux à la famille Turcotte qui sera, dans un sens, paralysée pour faire pression auprès du ministère.

Vous savez certainement que les ministres surtout ne bougent que lorsque les pressions viennent des payeurs de taxe ou des électeurs en assez bonne quantité. L'animation demande que le jeu des moyens de pression soit bien expliqué à la population. Sinon, on continuera à se décharger de ses responsabilités par un panier de provisions, un chèque ou une bebelte. Je me souviens du temps

où du monde envoyait des soutiers à Donald de "Un homme et son péché" à Radio-Canada parce que Séraphin ne voulait pas lui en donner. Le problème des familles d'accueil est à la grandeur du Québec. J'en connais un tout à fait identique à la famille Turcotte à Rouyn. Et bien d'autres cas plus simples sont vécus par toutes les familles d'accueil du Québec.

Les députés et les ministres connaissent le dossier. Ils essaieront d'agir électoralement; mais comment? Peut-être en culpabilisant ces familles d'accueil en les accusant de vouloir faire de l'argent sur le dos des enfants — ces pauvres enfants. O reconnait bien ce refrain populaire à la TV et à la Radio.

Je sais que je ne vous dis rien de nouveau, mais je souhaite que les efforts de pression de la population à faibles revenus soient mieux traités par l'information.

Ces remarques sont celles d'un auditeur qui apprécie "Le 60", vous l'aurez senti, je pense.

François Martel
40 Place Hammond
Val d'Or
819-825-5632.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

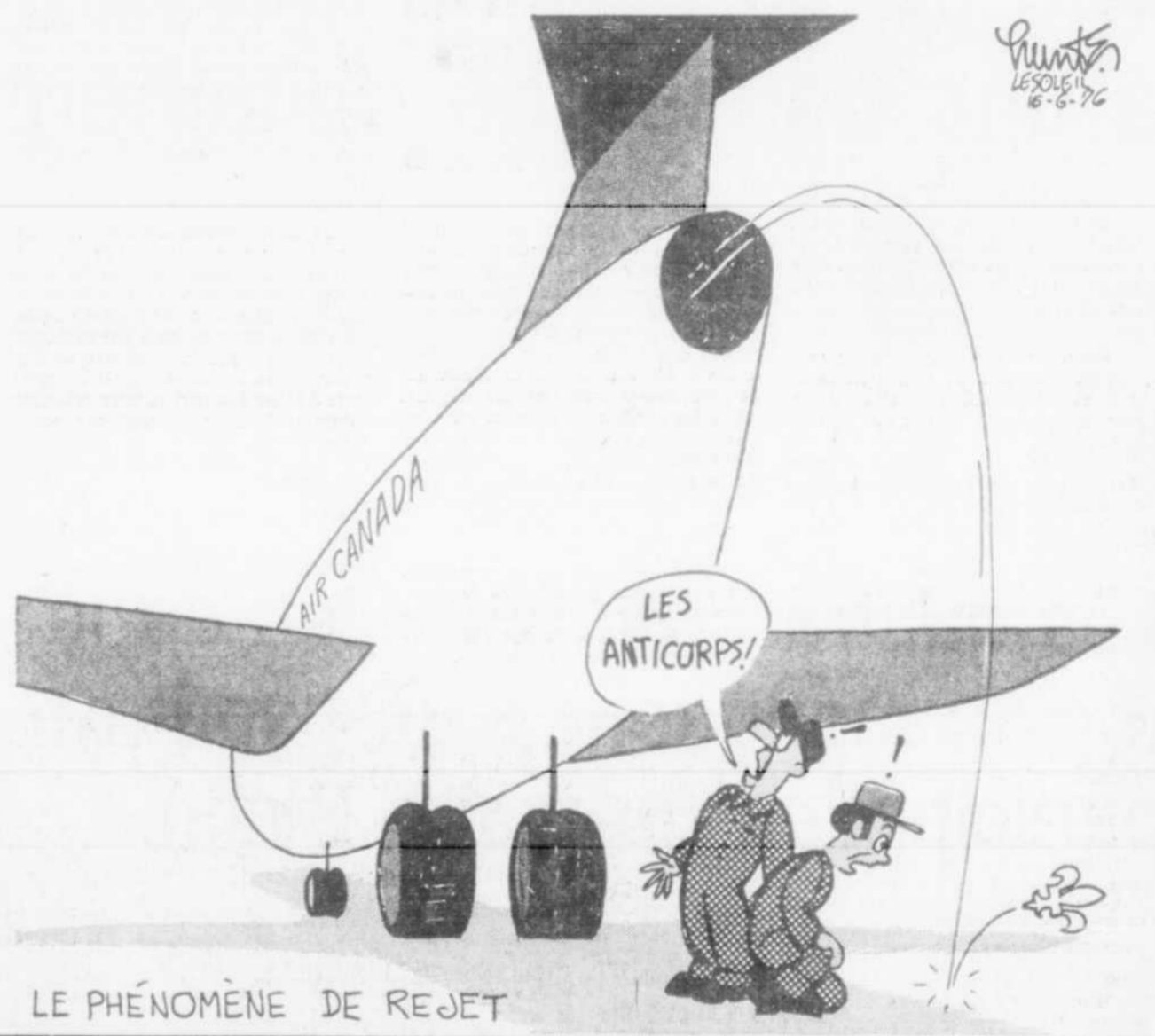
Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.



Des faits à connaître dans le conflit des chauffeurs scolaires

M. le rédacteur en chef,

La semaine dernière, mon nom est venu deux fois sur le tapis, dans cette partie de votre journal où il y a de la correspondance. Il s'agissait de l'affaire Transport scolaire de Chauveau Ltée.

Dans une première lettre, quel qu'un me félicitait, et si je me souviens bien, on me faisait dire que le salaire des employés de Transport scolaire de Chauveau Ltée était bien raisonnable. Quelques jours plus tard, une longue lettre, signée par je ne sais combien de personnes, me tombait dessus et répondait à la première.

Ce qu'il y a de plus drôle, c'est que j'ai devant moi le texte de mon jugement, et que nulle part, ai-je passé quelque remarque sur le salaire payé aux employés. Si bien convaincu, qu'à l'audition il n'en a pas été question.

La première personne qui vous a écrit n'avait pas à me mettre en cause, et celles qui ont suivi auraient pu garder leur colère pour un autre.

Un officier de la compagnie, monsieur Farrah, a témoigné. Il a expliqué que la convention collective qui ne devait prendre fin qu'en 1977 au plus tard, ne comportait aucune clause pour un réajustement de salaire, sauf qu'il était prévu que si la Commission du transport et le Département du transport accordaient une subvention, les employés devaient en profiter.

En fait, quand j'ai entendu la cause, une subvention de 11 3/4% environ avait été accordée à la compagnie, mais n'avait pas été payée. Malgré cela, celle-ci en avait fait profiter les employés et l'employeur venait justement de comparaître devant le Dépar-

tement du transport pour essayer d'avoir une plus forte subvention dont nécessairement les employés devaient profiter.

Ce sont les faits qui ont été prouvés devant moi. Personne n'a contesté ce témoignage, l'avocat des employés n'ayant rien à dire. J'en ai conclu que ce témoignage était la vérité.

J'ai eu la nette impression que c'étaient là des faits que les employés ignoraient et dont on avait "oublié" de leur faire part. Je n'ai donc pas été surpris que l'affaire se soit réglée le lendemain.

Paul Miquelon, J.C.S.
39 rue St-Louis, suite 416
Québec, P.Q.

La crédibilité du journalisme québécois

M. le rédacteur en chef,

Votre journal a publié le 19 mai (page G-1) un article traitant de la rue d'Auteuil et de son histoire. Cet article, signé Monique Duval, était coiffé de deux photographies. L'une montrait la rue d'Auteuil "au début du siècle" vue de la tour du parlement. L'autre, prise de l'intersection d'Auteuil-Saint-Louis, montrait la même rue telle qu'elle était il y a quelques semaines avec ses arbres sans feuilles et deux files de voitures mises en valeur par l'angle utilisé par le photographe: "et voilà, disait le sous-titre, ce que l'ère du béton et de l'automobile fait de nos belles rues..."

J'aimerais connaître le membre de votre personnel — car ce n'est pas madame Duval — qui manifeste ainsi sa mauvaise foi et sa malhonnêteté intellectuelle. Vos lecteurs aimeraient

certainement connaître ceux qui, dans votre entreprise, ont la responsabilité de choisir les clichés et les sous-titres et qui utilisent à l'occasion des procédés dont la grossièreté, heureusement, ne peut échapper qu'à une minorité.

A qui se plaindre? Au Conseil de presse? À la Fédération des journalistes? Trop préoccupés par les choses "importantes" comme le droit à l'information, la liberté et la concentration de la presse, ces instances ne s'intéressent pas à ces "vétilles" qui cependant, additionnées les unes aux autres, ont réduit la crédibilité du journalisme québécois à un niveau tel qu'on se demande comment des membres de la profession peuvent encore s'acharner à l'abaisser.

Gaston Deschênes
Sainte-Foy

document/rapport des Commissaires aux différends scolaires

Tout plutôt qu'une loi ou un décret

Un vote avant le 30 juin

A court terme, les Commissaires aux différends scolaires sont d'avis qu'il faut écarter carrément le recours à une loi spéciale ou à un décret gouvernemental. Ils l'ont déjà affirmé avec vigueur dans leur déclaration publique du 5 juin dernier et ils reviennent sur cette question un peu plus loin dans ce rapport.

A leur avis, les parties négociantes doivent, de part et d'autre, investir le maximum d'efforts pour trouver une solution à leur différend d'ici le 30 juin. Conscientes de leurs responsabilités respectives à l'égard des parents et des élèves, elles voudront sûrement tout tenter au plan des compromis nécessaires, afin d'éviter le report du conflit à l'automne prochain. Il faut alors accélérer grandement le rythme des négociations afin que l'on aboutisse à des accords de principe sur l'ensemble des points en litige avant, autant que possible, la fête de la St-Jean. Cela permettrait la tenue d'un vote général des enseignants pour ratifier l'accord obtenu avant leur départ pour les vacances.

On pourrait procéder à un tel vote au plus tard le 30 juin. Dans le contexte actuel, malgré que des formes d'intimidation et de représailles se soient manifestées dans certains syndicats au cours des derniers mois, les Commissaires aux différends scolaires ne croient pas opportun de recommander la tenue d'un vote surveillé par la présence de tiers impartiaux. Ils préfèrent de beaucoup que l'on fasse confiance à l'ensemble des dirigeants syndicaux et aux membres en général, qui peuvent eux-mêmes prendre des mesures appropriées à l'intérieur de leurs structures syndicales pour assurer l'intégrité d'un éventuel scrutin.

De toute façon, un point majeur doit être clarifié au plus tard le 30 juin, et bien avant si possible. Advenant une entente spécifique sur la question de la tâche des enseignants du secondaire et de l'élémentaire, même en l'absence d'un accord global sur l'ensemble des objets de la négociation provinciale, les Commissaires recommandent que l'on procède à l'organisation administrative et pédagogique des écoles pour l'an prochain sur la base des nouvelles normes qui auront été convenues. Par ailleurs, en l'absence d'un accord sur la tâche des enseignants, les Commissaires proposent le statu quo, c'est-à-dire que l'on organise les écoles sur la base des normes actuellement en vigueur dans les commissions scolaires. Tout accord postérieur au 30 juin sur la tâche des enseignants risquerait de ne pouvoir entrer en vigueur que longtemps après le début de l'année scolaire, peut-être seulement pour le second semestre, et cela en autant qu'il sera possible l'automne prochain d'engager les effectifs supplémentaires requis pour compléter le personnel des écoles.

Malgré tous les efforts de bonne foi que les parties négociantes pourraient déployer au cours des prochains jours, il n'est pas impossible que leurs pourparlers achoppent sur certaines questions d'importance, ce qui empêcherait l'aboutissement à un accord global de principe avant la date proposée (i.e. la fête de la St-Jean). Devant une telle éventualité, afin toujours de maximiser les chances de susciter une entente complète avant le 30 juin et ainsi éviter le report du conflit à l'automne, la partie patronale pourrait considérer l'opportunité de soumettre des "offres globales de règlement" et d'inviter les enseignants en particulier, et peut-être les syndicats impliqués dans les autres tables sectorielles de l'éducation, à se prononcer par un vote général sur ces offres de règlement.

Il va sans dire que, dans une telle éventualité, un sain réalisme commande à la partie patronale de faire en sorte que son "offre de règlement" soit la plus alléchante possible pour les syndicats afin d'en éviter le rejet.

Par ailleurs, un sain réalisme obligera également les syndicats à se

demander si le report du conflit scolaire à l'automne aurait des chances réelles d'amener la partie patronale à consentir à des concessions sensiblement supérieures à celles qui leur auront été soumises lors du scrutin.

Avant de suggérer quelles étapes supplémentaires pourraient conduire à un règlement négocié si aucun accord global n'intervenait avant le 30 juin, les Commissaires aux différends scolaires tiennent à émettre clairement l'avis suivant à l'ensemble des enseignants et des syndicats du secteur de l'éducation, qui sont les premiers impliqués dans les négociations en cours, et aussi devant la population en général qui, en définitive, profitera elle aussi d'un dénouement heureux ou au contraire subira les contre-coups d'un nouveau rebondissement de la crise scolaire: après un revue des dossiers qui demeurent en litige à la date de la présentation de ce rapport, les Commissaires estiment et répètent avec insistance qu'une solution acceptable paraît accessible aux parties négociantes tant au plan des clauses normatives que des conditions salariales et ce, avant la fin de juin.

Pour aboutir à un tel accord, les négociateurs syndicaux et patronaux devront déployer le maximum d'efforts pour s'échanger entre eux ou encore développer conjointement des hypothèses de compromis mutuellement acceptables sur les principales questions qui les séparent.

Des négociations cet été

Si l'étape suggérée plus haut ne conduit pas à une entente acceptable, il faudra nécessairement, dans l'optique privilégiée par les Commissaires, que les négociations reprennent pour trouver des terrains d'entente sur les points qui feront encore l'objet d'un litige le 30 juin. La voie de règlement la plus souhaitable demeure toujours celle des rencontres directes entre les parties négociantes, afin qu'elles assument pleinement leurs responsabilités respectives dans la recherche de compromis honorables et acceptables.

Certains trouveront peu réaliste que l'on puisse prévoir des négociations quelque peu intenses durant la période de l'été, alors que les enseignants généralement profitent de leur

longue période de vacances pour se reposer et changer de préoccupations. Toutefois, il pourrait en être tout autrement si les enseignants et autres syndiqués et leurs représentants aux tables de négociations étaient placés devant la ferme intention des autorités scolaires de ne pas rouvrir les écoles en l'absence d'un accord complet avant la rentrée. Des négociations relativement intensives pourraient avoir lieu, tant la pression serait forte chez les négociateurs syndicaux, aucune des deux parties négociantes ne voulant porter l'odieux d'un échec des pourparlers à la fin de l'été.

Toutefois, malgré la bonne volonté des parties, il se peut que pour des raisons diverses les pourparlers piétinent ou retombent dans une nouvelle impasse. Les Commissaires aux différends scolaires recommandent, advenant une telle tournure dans les pourparlers, que les parties négociantes recourent alors à une intervention médiatrice agréée de part et d'autre pour trouver une issue au différend scolaire. Les parties concernées pourraient désigner un médiateur ad hoc pour chacune des tables sectorielles ou un différend subsisterait. Le médiateur choisi d'un commun accord aurait, ou n'aurait pas, le devoir de présenter un rapport public, selon ce que les parties auraient convenu au départ.

Il n'y a pas de doute qu'une médiation véritable pourrait faciliter grandement l'éclosion et le développement des compromis nécessaires pour résoudre les questions qui feront encore l'objet d'un litige à cette période-là du processus de négociation.

L'intérêt public commande que l'on n'écarte aucun moyen pour trouver une solution au conflit et la partie qui refuserait la médiation volontaire devra porter l'odieux de la situation à un moment aussi critique. Il ne faudrait pas, par ailleurs, que le recours à la médiation serve de prétexte à l'une des parties pour retarder indûment le cheminement des pourparlers.

Grève ou lock-out plutôt que guérilla

Advenant l'incapacité pour les parties négociantes de conclure une

entente satisfaisante avant la rentrée scolaire en septembre prochain, les Commissaires aux différends scolaires croient qu'il serait préférable de ne pas rouvrir les écoles jusqu'à la signature d'un accord global touchant les objets de négociation provinciale. Ils considèrent qu'une fermeture des écoles via une grève ou un lock-out reconnu et autorisé par le Code du travail est beaucoup moins dommageable pour la clientèle étudiante que le recours à la "guérilla" que trop de milieux scolaires ont connue au cours de l'année qui s'achève.

En effet, de l'avis des Commissaires, la stratégie de l'escalade des mesures de harcèlement et de représailles que maintes institutions ont vécues cette année ou lors des rondes antérieures de négociations provoque davantage de sentiments d'animosité, d'anxiété, de frustration, de ressentiment ou de rancœur entre les différents partenaires de la communauté scolaire (élèves, enseignants, parents, cadres scolaires, commissaires élus...) qu'une fermeture pure et simple des écoles via un lock-out ou une grève.

Il faut tout tenter pour éviter le recours à la grève ou au lock-out, mesures qui ne seraient pas sans laisser de traces; cependant, le climat qui s'ensuivrait serait moins malsain que celui qu'entraînerait une nouvelle période de harcèlement ou "guerre des nerfs", dont les élèves et les parents seraient en dernière analyse les plus grandes victimes même si tous les autres partenaires de l'entreprise scolaire auraient eux aussi à en souffrir directement.

Aussitôt complétées les négociations au niveau provincial, il faudra entreprendre au niveau des commissions scolaires locales et régionales la négociation sur les questions devant faire l'objet d'une entente complémentaire au niveau local. Cette phase de négociation n'existe que pour les enseignants de la C.E.Q. et de la P.A.C.T. n'ayant droit, selon le protocole convenu entre eux, qu'à des "arrangements locaux".

Les Commissaires aux différends scolaires recommandent que les négociations touchant les "ententes locales" des syndicats affiliés à la C.E.Q. se

fassent diligemment à l'intérieur d'un délai maximum de 60 jours, avec ou sans le concours d'une médiation, selon les difficultés rencontrées et la disponibilité d'un médiateur compétent dans les environs.

A la fin de cette période de 60 jours, il est fortement proposé que les parties concernées aient volontairement recours à un arbitrage à sentence exécutoire pour régler les points qui demeureraient en litige. L'arbitre unique serait choisi d'un commun accord et son mandat clairement précisé, avec un bref délai pour rendre sa décision. S'il advenait qu'une des deux parties (le syndicat local ou la commission scolaire impliquée) refuse un tel arbitrage, elle devra porter l'odieux du recours à la grève ou au lock-out autorisé par la loi, auquel elle contraindrait l'autre partie pour trouver une issue au différend qui les oppose.

(Note: la conclusion des "arrangements locaux" autorisés par certaines clauses de la convention collective provinciale doit elle aussi intervenir dans les 60 jours de l'entente provinciale. Cependant, une mésestimation sur la question des "arrangements locaux" ne permet pas le recours à la grève ou au lock-out).

Une loi ou un décret

L'intervention de l'Etat législateur à titre de gardien de l'intérêt public pour mettre fin à une "aventure" que certains perçoivent comme sans issue est sans doute la première solution qui vient à l'esprit de ceux qui reprochent au gouvernement de ne pas suffisamment prendre ses responsabilités dans le contexte social actuel et qui souhaiteraient le voir "mettre à la raison" la C.E.Q. et les autres syndicats impliqués dans le conflit scolaire.

Les Commissaires rappellent, comme plusieurs autres observateurs l'ont fait avant eux, que le recours trop fréquent et trop facile à des ordonnances législatives ou à des décrets gouvernementaux pour régler des conflits de travail finit par leur faire perdre l'efficacité recherchée. Le milieu scolaire a vécu ces dernières années plusieurs crises successives et la preuve semble avoir été faite que les solutions d'autorité ne réussissent pas à résorber le malaise profond qui subsiste toujours dans les relations de travail. La promulgation d'une nouvel-

le loi spéciale ou d'un décret exposerait encore le gouvernement à des accusations de dictature et de répression. La paix scolaire ne serait pas rétablie.

Par ailleurs, les Commissaires notent que l'intervention législative n'est pas la seule façon (ni nécessairement la meilleure) pour le gouvernement de faire preuve de fermeté dans le présent conflit scolaire. Conduire les négociations à leur terme selon les dispositions législatives déjà en vigueur, ce qui inclut le recours possible à un lock-out en septembre prochain devant des menaces de débrayage ou de harcèlement de la part des syndicats, représente une autre façon pour la partie patronale de faire preuve de fermeté tout en respectant les règles du jeu établies dans le présent régime de relations de travail.

L'intervention législative doit être considérée comme le moyen ultime dont dispose le gouvernement pour faire face à une crise majeure, à une situation chaotique ou anarchique dans les écoles. Le recours légal à la grève ou au lock-out ne constitue pas nécessairement un tel cas.

Evidemment, devant une impossibilité totale d'en arriver à une entente négociée au cours de l'automne prochain, et en raison des effets hautement négatifs qu'une grève prolongée ou un lock-out de plusieurs semaines pourrait engendrer, l'Etat devra sans doute recourir à une loi spéciale pour mettre un terme à la situation et assurer le rétablissement d'un service public essentiel. Auparavant, toutefois, les parties auront été amenées à se mouiller vraiment et le public aura pu exercer le poids de son influence dans la recherche des compromis nécessaires de part et d'autre. C'est le jeu de la négociation dans le secteur public.

Si les Commissaires s'opposent avec tant de vigueur à la promulgation hâtive d'une loi spéciale ou d'un décret gouvernemental, c'est qu'ils considèrent que, dans le contexte actuel, une solution décrétée ne réglerait rien. C'est la désintégration déjà trop avancée des conditions de vie des élèves dans les écoles publiques qu'il importe de freiner une fois pour toutes. Les Commissaires estiment qu'une entente provinciale agréée par toutes les parties constitue la seule avenue qui puisse rétablir au sein de l'école publique le climat de paix et de sérénité, la stabilité, la motivation des divers agents d'éducation, autant d'éléments absolument essentiels au bon fonctionnement du système scolaire et à toute activité éducative véritable.

De l'avis des Commissaires, seule une convention négociée peut amener les divers partenaires du système scolaire, en particulier les chefs syndicaux, à assumer pleinement leurs responsabilités dans la conduite à bon terme de la présente ronde de négociations et, par la suite, dans la mise en application ordonnée des conditions de travail qui y auront été convenues.

Le recours répété à une solution décrétée risque d'ériger l'irresponsabilité en système, en évitant aux responsables locaux et provinciaux, tant syndicaux que patronaux, l'obligation de vraiment se mouiller et de rechercher les compromis nécessaires à un accord négocié de bonne foi, et en les autorisant par la suite à dénoncer les conditions avec lesquelles les parties devront tant bien que mal s'accommoder.

Cependant, les Commissaires répètent qu'ils sont toujours convaincus qu'un accord global demeure accessible aux parties avant la fin de juin, si chacune fait preuve d'une ferme volonté en ce sens et manifeste toute la souplesse que la situation requiert.

Ce passage est extrait quasi intégralement du quatrième chapitre du rapport des Commissaires aux différends scolaires publié hier à Québec.



Le Soleil, André Belle-Ile

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

tarifs d'abonnements

LIVRAISON A DOMICILE, DU LUNDI AU SAMEDI: \$1.10 PAR SEMAINE. SEPTILES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX A L'UNITÉ: DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi:	\$13.75	\$27.50	\$55.00
Sept-Îles et Port Cartier (par porteur)	\$15.75	\$31.25	\$62.50
PAR LA POSTE, lundi au samedi:	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Province de Québec:	\$17.50	\$35.00	\$70.00
Autres provinces du Canada:	\$37.50	\$75.00	\$150.00
Pays étrangers:			

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS
647-3233
RÉDACTION
647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ
ANNONCES CLASSÉES **647-3311**
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **647-3266**
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS **647-3435**
PUBLICITÉ GÉNÉRALE **647-3536**

AUTRES SERVICES
ACHATS **647-3241**
CRÉDITS ET RECOURS **647-3236**
PERSONNEL **647-3219**
PROMOTION **647-3342**

Tout est prêt pour les Fêtes 1976

MONTREAL (PC) — Québec fête de nouveau cet été sur le Mont-Royal et sonnera le rappel d'une foule gargantuesque de festivaliers du 23 au 26 juin.

Président des Fêtes 1976, M. Jacques Normand ouvrait, hier, un nouveau chapitre en rapport avec ces activités qui, selon une estimation approximative, coûteraient près d'un million de dollars et déplaceraient

une nouvelle fois quelque 1,500,000 personnes.

Avec sa verve habituelle, "habillé en petit gars... pour faire plus sérieux", Jacques Normand a profité de l'occasion pour dresser le bilan des améliorations qui feront les beaux jours de tout un chacun cet été.

— Une vingtaine de troubadours ("il est absolument faux de penser,

a-t-il dit, qu'il s'agit du personnel de la force constabulaire") seront dispersés dans la foule autour de la grande scène du Lac-aux-Castors;

— Musique et informations seront diffusées en permanence le long de la voie Camilien-Houde;

— Les services sanitaires seront doublés;

— Une signalisation complète permettra au public de se retrouver sur le site;

— Les heures de service du métro seront prolongées jusqu'à 2h30 du matin pour la ligne 4 et jusqu'à 1h30 du matin pour les lignes numéro 2 et 1, cette dernière s'arrêtant toutefois à la station Frontenac;

— La qualité sonore des scènes sera meilleure;

— M. Roger Baulu ("il y a des gens, des maladies comme la grippe porcine qui nous reviennent tous les printemps", commente encore Normand) agira comme présentateur pour les spectacles se déroulant sur la grande scène du Lac-aux-Castors;

— Enfin, on invite le public à "garder la montagne belle" et à "respecter son environnement", le maire Jean Drapeau ayant affirmé qu'on devrait tenir les fêtes ailleurs l'an prochain si les événements de l'an dernier se répétaient. Cette campagne de propreté est placée sous le thème "Vous êtes beaux, gardez-les beaux."

Radio-Québec et Radio-Canada s'unissent afin de diffuser les spectacles qui se dérouleront le soir sur la grande scène du Lac-aux-Castors dans le cadre de la fête nationale des québécois du 23 au 26 juin, sur le Mont-Royal.

Ce sont les caméras de Radio-Québec qui capteront les images de ces spectacles en direct de la grande scène, images qui seront retransmises par relais sur les ondes de Radio-Canada.

Voici comment s'opérera cette retransmission sur les deux réseaux:

Mercredi, 23 juin, 23 heures: le spectacle d'ouverture intitulé "Cinq Jean-Baptiste", avec Robert Charlebois, Yvon Deschamps, Jean-Pierre Ferland, Claude Léveillé et Gilles Vigneault, dans une mise en scène de Jean Bissonnette, seront télédiffusés en différé par Radio-Québec et par Radio-Canada.

Après le spectacle, Radio-Québec restera en ondes afin d'offrir aux téléspectateurs le traditionnel bûcher de la Saint-Jean et le feu d'artifice.

Jeudi, 24 juin, 21h30: le spectacle "Québec Chante", regroupant Gaston Brisson, Claude Gauthier, Pauline Julien et Raymond Lévesque, dans une mise en scène de Jean-Claude Germain, sera diffusé en direct sur les ondes de Radio-Québec et de Radio-Canada.

Pour Hatfield...

(Suite de la première page)
la Constitution canadienne appartient maintenant aux Canadiens.

Ce petit scénario, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, y croit mordicus.

Discutant avec des journalistes hier à l'issue de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, M. Hatfield a soutenu que c'était là l'issue la plus plausible des discussions qui ont été réamorcées sur la Constitution.

Lundi soir, à l'occasion du dîner qui les réunissait à la résidence officielle du premier ministre Trudeau, les premiers ministres du pays se sont en effet laissés aller à une discussion ouverte sur la question constitutionnelle. Pour plusieurs, ce fut là la discussion la plus ouverte sur la Constitution à laquelle ils aient participé.

Elle n'a de toute évidence pas permis d'établir un consensus mais, à quelques semaines de la rencontre des premiers ministres provinciaux à Edmonton où il doit justement être question de la Constitu-

A salaire égal...

(Suite de la première page)

a-t-il confié à un reporter anglophone. C'est mon véritable domicile. Je n'aurais jamais dû quitter cette ville."

Il s'est toutefois abstenu de débattre contre ses anciens employeurs. "J'ai toujours été traité comme un roi à Québec. Marius Fortier et son épouse furent des parents adoptifs pour moi-même et ma famille lorsque nous sommes débarqués dans la Vieille capitale", a-t-il révélé.

Son contrat avec les Canadiens de Montréal ne contient aucune clause de non-échange. "Ce serait contraire à la politique de Sam Pollock", a-t-il dit avec humour.

De son ayeu même, Réjean Houle s'est comporté comme un homme d'affaires. "J'ai pensé à mon bien-être et à celui de toute ma famille", a-t-il tenu à préciser.

De l'avis de plusieurs, le perspicace Sam Pollock n'était pas pour rater une si belle occasion de porter un retentissant gifle à l'Association mondiale de hockey et aux Nordiques, une équipe qui lui a ravi plusieurs joueurs dans le passé.

Ailier droit

Comme les négociations avec les joueurs ne sont pas la juridiction de Scotty Bowman, l'entraîneur des Canadiens a failli tomber à la renverse en apprenant le retour au bercail de Réjean Houle, un athlète découvert et éduqué par la prestigieuse organisation montréalaise.

"Je suis surpris de le voir revenir avec nous, a commenté Bowman. Je

Québec, Le Soleil, mercredi 16 juin 1976

tion et d'une réponse commune des provinces aux récentes propositions du premier ministre Trudeau sur le rapatriement, cette discussion a permis, aux dires des participants, de débroussailler le terrain.

Quoi qu'il en sorte, il ne fait aucun doute à Ottawa que le gouvernement Trudeau annoncera ses intentions constitutionnelles à l'occasion de son prochain discours du Trône l'automne prochain.

Cela laissera juste assez de temps à Ottawa soit d'en arriver à un consensus avec les provinces soit d'utiliser l'approche unilatérale pour faire du premier juillet 1977 une date historique pour le Canada.

Pierre Trudeau passera ainsi dans l'histoire canadienne comme le premier ministre qui aura "canadianisé" la Constitution.

John Diefenbaker a eu sa Charte des Droits de l'Homme,

Lester B. Pearson a eu son drapeau,

Pierre Elliott Trudeau aura eu sa Constitution.

Pour Richard Hatfield, cet événement historique est déjà acquis.

présume qu'il éprouvait certaines difficultés avec L'AMH"

"J'espère que Réjean se méritera un poste avec nous, a tout d'abord indiqué Bowman. Nous avons des postes à combler à l'aile droite. Jim Roberts commence à se faire vieux" Et tout le tra... la... la habituel.

Peu importe la position à laquelle il évoluera, Réjean Houle semble un homme soulagé. Quant à ses chances de déloger un régulier, il pensera au prochain camp d'entraînement.

Les Nordiques perdent un ambassadeur, un relationniste et un excellent joueur. Les Canadiens accueillent un enfant prodige à bras ouverts. Place au festin!

Hôpitaux: ultime...

(Suite de la première page)

réponse plus concrète pourrait être apportée.

M. Parent, insistant, a poursuivi que la seule voie de règlement était celle de la négociation. "Mais je ne vois pas comment le gouvernement pourrait intervenir par une mesure d'urgence et empêcher ces employés d'exercer un droit qui est le leur, malgré le fait que la loi interdise déjà que la grève puisse se faire sans que les services essentiels soient assurés."

Du côté des négociateurs, on semblait confiant hier soir que les heures prochaines seraient déterminantes. On reliait même la réunion du conseil des ministres à une solution de compromis sur cette négociation.

Un marin soviétique se réfugie au Canada

par Tom FRECHETTE

Un réfugié russe est présentement détenu au centre d'hébergement de la gare maritime Champlain en attendant de connaître la décision des hautes instances du gouvernement canadien.

Boris Sukhov, 45 ans environ, a déposé une déclaration au bureau de l'immigration de Québec et sa demande d'acceptation au Canada est acheminée au Comité consultatif interministériel qui est chargé d'étudier les statuts des réfugiés sur le sol canadien. La procédure exige parfois une période assez longue pouvant s'étendre jusqu'à trois mois avant

l'acceptation ou le refus d'une telle demande.

Le Russe s'est évadé du bâtiment soviétique "l'Odyssee", le 8 juin, alors qu'il faisait escale à St. John's, Terre-Neuve, pour charger des provisions. L'individu faisait partie de l'équipage du navire qui effectue des recherches océanographiques dans l'Océan Atlantique.

Selon une autorité du bureau d'immigration de St. John's, ni les officiers du navire ni d'autres représentants soviétiques n'étaient entrés, hier, en contact avec l'immigration canadienne au sujet de cette affaire.

A défaut d'entente... (Suite de la première page)

K. Paterson, commissaire, a été rendu public hier dans la désinvolture la plus totale.

Ces derniers ont en effet fait parvenir le volume de 140 pages à tous les intéressés, pendant qu'ils retournaient chacun à leurs fonctions coutumières, sans autre souci d'explications.

Le ton du volume des commissaires, forcé d'explications et de souhaits, est probablement le mieux exprimé par cette phrase qui commence le chapitre faisant état des principaux dossiers de la négociation:

"Ils (les commissaires) hésitent à faire des recommandations trop précises et trop fermes sur les matières qui séparent encore les parties d'un règlement..."

Eviter la brisure

Un point se dégage aussi du

rapport et c'est celui de l'appel répété des commissaires à ne pas tenter de tout régler par une force telle qu'une loi spéciale ou un décret gouvernemental.

"Si les commissaires s'opposent avec tant de vigueur à la promulgation hâtive d'une loi spéciale ou d'un décret gouvernemental, c'est qu'ils considèrent que, dans le contexte actuel, une solution décrétee ne règlera rien. C'est la désintégration déjà trop avancée des conditions de vie des élèves dans les écoles publiques qu'il importe de freiner une fois pour toutes".

"Seule une convention négociée peut amener les divers partenaires du système scolaire, en particulier les chefs syndicaux, à assumer pleinement leurs responsabilités dans la conduite à bon terme de la présente ronde de négociations et, par la suite, dans la mise en application ordonnée des

conditions de travail qui auront été convenues".

Souhaits conservateurs

Les commissaires ont par ailleurs constaté qu'il y a urgence d'engager une réflexion collective sur le type de négociations collectives actuelles.

Déplorant la négligence du gouvernement à cet égard, ils se rangent simplement de l'avis du Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'œuvre qui, en mai 1974, avait proposé la création d'un conseil de médiation dont l'intervention s'inscrirait à l'intérieur d'un calendrier précis de négociation.

Ce conseil prendrait connaissance de l'état des négociations, ferait des recommandations sur les questions en litige et rendrait le tout public.

Selon les commissaires, l'appel à l'opinion publique se ferait alors sur des bases plus sûres et ne serait pas déformé. Les commissaires ont cons-

taté qu'actuellement, "les parties négociantes ne diffusent et ne transmettent que dans une perspective de stratégie".

Les commissaires font également état des négociations dans certains secteurs de l'éducation, qui vont généralement vers un dénouement prochain.

Quant à l'aspect principal de la tâche des enseignants du secteur élémentaire et secondaire, un des points litigieux du conflit, ils se rangent derrière l'interprétation gouvernementale. Comme en ce qui concerne la sécurité d'emploi, les congés de maternité, les libérations pour activités syndicales.

En ce qui touche les traitements, la prudence des commissaires les incite à demander au gouvernement "d'utiliser au maximum toutes les possibilités et toute la flexibilité que permettent les mesures anti-inflation".

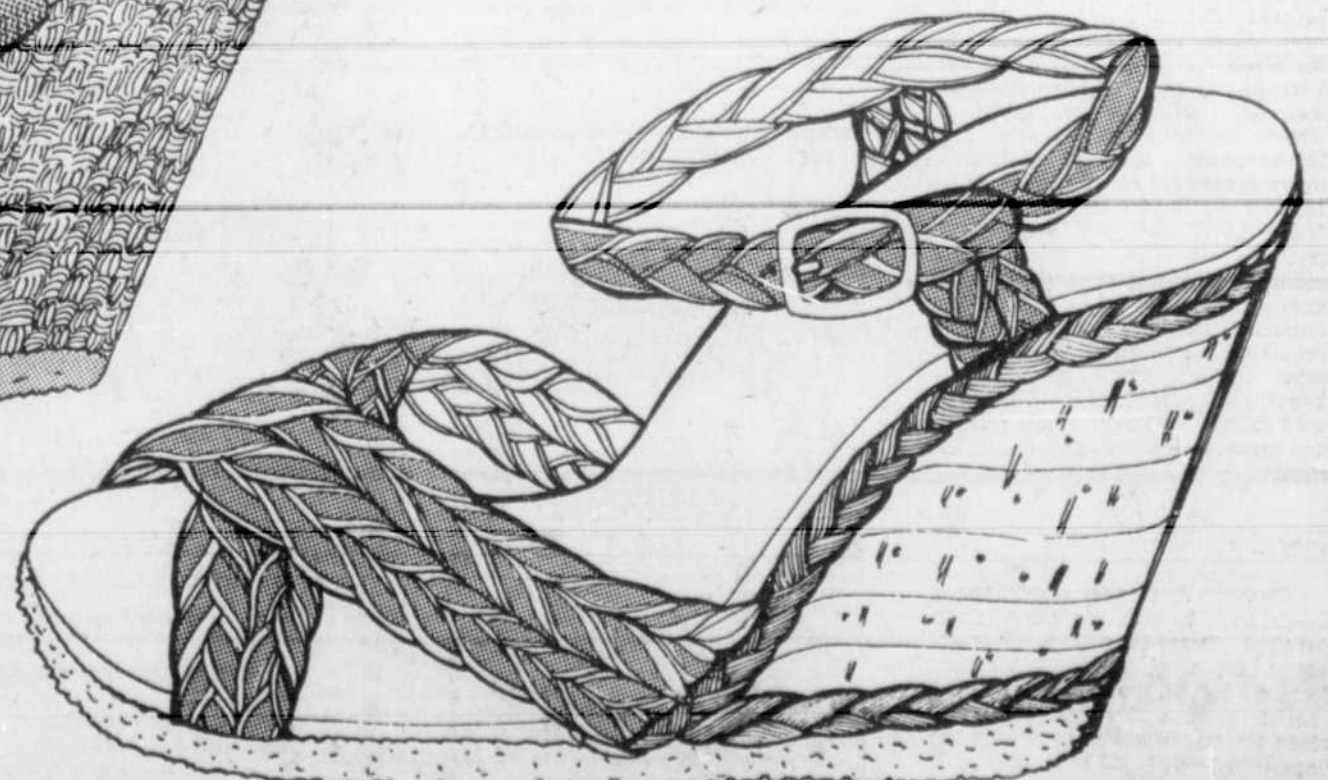
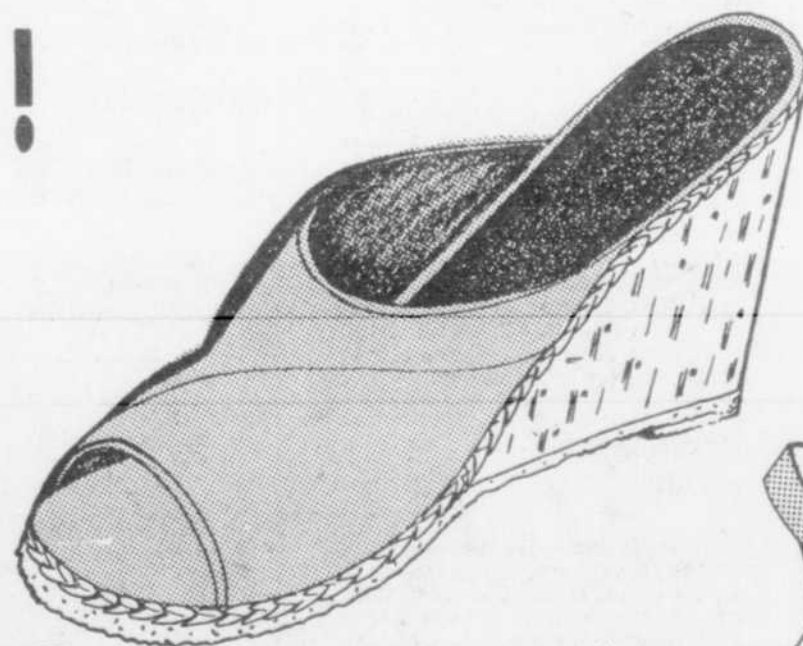
Sandales à prix exceptionnel!

L'été s'installe chez nous et les sandales retrouvent droit de cité! Alors, ne tardez pas à faire votre choix parmi notre collection de modèles en cuir véritable, rehaussés de jute, de liège ou de crêpe. En blanc, jaune, vert, brun ou tan.

Rég. 27⁹⁸ à 34⁹⁸

SPECIAL 19⁹⁸

SOULIERS POUR DAMES (Rayon 470)
Mail St-Roch, 2e étage;
Lévis, étage supérieur.



Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis



monsieur québec

par yves bernier

M. Bourassa devrait parler à son caucus

Ca se parle presque ouvertement: le leadership de M. Bourassa est remis en question ces jours-ci, au sein du caucus libéral. Vous n'avez d'ailleurs qu'à aller au "Caucus", celui du Québec Hilton, au café-terrasse de la rue St-Louis, pour entendre certains députés de la région de Québec assez jeunes (aspirants ministres) et de Montréal chuchoter que leur chef est peut-être responsable des problèmes actuels du Québec, et qu'il serait peut-être temps de convoquer un congrès à la chefferie. Nous savons pertinemment que certains "vieux" ministres (depuis 1970) vont devoir céder leur portefeuille lors du remaniement prévu pour l'été. Ces changements au cabinet vont peut-être faire cesser les récriminations de ceux qui voudraient changer de chef parce qu'ils ne lui voient plus une capacité de renouveler son équipe usée.



Me Claude Trudel

Cardio-Alerte

Cardio-Alerte est un organisme à but non lucratif récemment formé pour venir en aide aux cardiaques ou personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires, de la région de Québec. A noter que nombreux sont les membres du groupe souffrant de maladies cardiaques. Le premier bureau de direction a été élu, lundi dernier, sous la présidence de Me Claude Trudel, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires culturelles.

C'est quoi le "patrimoine"?

Une Semaine du patrimoine (20 au 27 juin), c'est bien intéressant, mais c'est quoi le "patrimoine"? Le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, a tenté d'en faire une définition: "Ce sont bien sûr les maisons traditionnelles en bois ou en pierre, les meubles de menuiserie ou les objets utilitaires...les églises, les moulins, les dépendances...Ce sont aussi les objets amérindiens récupérés dans le sol...C'est plus que ça. Notre patrimoine dépasse le seul côté matériel. Derrière chaque objet se cache un homme ou une femme qui crée, chaque geste est intimement lié à tout son être. C'est donc aussi le goût, la manière qui transpire la forme. C'est une façon de sentir qui se manifeste dans le rythme de la musique et de la danse, les contes, les légendes, la langue, etc..."

La guerre des boutons

Si vous avez le malheur d'avoir ce que l'on appelle des "boutons" dans le visage ou ailleurs, les forces armées canadiennes ne vous acceptent pas "tel quel". Cela semble ridicule à première vue, mais si l'on s'arrête à y penser sérieusement, il est normal qu'un service semblable prenne des précautions pour éviter que ses membres soient exposés à attraper des maladies de peau, qui, nous vous l'accordons, ne sont pas mortelles, mais très désagréables. Quand un citoyen demande son admission dans les forces armées, on lui fait subir un examen médical qui déterminera s'il est apte au service militaire. Si vous faites de l'acné, par exemple, le médecin vous dira de faire soigner votre maladie, puis de revenir une fois guéri. On ne vous refuse pas, on vous demande de vous débarrasser de votre problème avant votre entrée, car certains de ces problèmes de peau peuvent se propager chez d'autres lors de l'utilisation d'équipement (comme des masques à gaz) durant l'entraînement.

Hot dog party

C'est un événement traditionnel, dit-on, c'est le "hot dog party" de la paroisse Sainte-Cécile, à Charlesbourg. Le samedi 19 juin, à 16h, sur les terrains des Loisirs du Plateau Laurentien, avenue Grondin. Messe en plein air, dégustation des fameux hot dogs, en soirée place à la musique, à la danse, etc...

Harrington à la présidence

Le président du Carnaval de Québec 1976, M. Denis Harrington, a été élu président de la Société des festivals du Québec, lors du Festival des Cantons, à Sherbrooke la semaine dernière. Cette société regroupe 35 fêtes populaires qui se réalisent dans 9 des 10 régions économiques du Québec. Au cours des assises annuelles, on a discuté longuement sur les dangers et les avantages de la commercialisation des fêtes populaires, les responsabilités des promoteurs dans leur milieu. On s'est surtout entendu pour établir un programme d'action visant à permettre aux festivals d'établir des mécanismes de collaboration entre eux sur une base régionale, et valoriser et authentifier les formes populaires de la culture québécoise véhiculée par ces festivals. Il va falloir suivre cela de près!

Cueilleurs de fraises

A l'île d'Orléans, à Bernières et dans Bellechasse, on aura besoin de cueilleurs de fraises, à la fin de juin, pour la récolte de cette année. Pour répondre au vœu des producteurs, on lance un appel tout spécial aux familles qui désirent participer à cette cueillette. A l'île, la plupart des producteurs préfèrent d'ailleurs embaucher des campeurs et aménagent à cet effet des espaces de camping, douches et autres commodités. Des loisirs seront aussi prévus pour les campeurs, les jours de pluie. Pour ceux qui doivent voyager tous les jours, un service de transport avec points d'arrêt sur les parcours sera organisé gratuitement suivant les besoins. Le prix de base est \$0.35 le panier de 4 pintes et il sera modifié selon la récolte. Pour les bons cueilleurs qui feront la totalité de la récolte, on aura un bonus. Pour informations, 683-1781 ou rendez-vous aux kiosques d'information du Service de la Main-d'œuvre agricole, en haut de la côte de l'île, à la sortie 192 de l'autoroute 20 pour Bernières et à la sortie 210 pour Bellechasse.

Attention aux câbles!

C'est le temps des rénovations, du jardinage, de la construction autour de la maison, d'installation de clôture, etc... C'est aussi le temps de l'année où les câbles téléphoniques enfouis dans le sol sont le plus menacés. Il suffit d'un coup de pioche malencontreux pour endommager un câble et interrompre le service de plusieurs abonnés. Donc, avant de creuser, téléphoner au service de localisation des câbles de Bell Canada, à 611, au moins 48 heures à l'avance. C'est gratuit.

Québec-Augusta à pied

Un événement sportif unique. Le champion de la marche à pied, M. Phil Latulippe, courra "sans arrêt" de Québec à Augusta, Maine, une distance de 222 milles, par les routes 171, 173, et 175. Il partira le 28 juin, à 22h, du centre de la Croix-Rouge de Québec. Cet événement souligne le bicentenaire des Etats-Unis au profit du Troisième Age de la Croix-Rouge. On vendra un macaron pour l'occasion et les profits iront aux oeuvres de la Croix-Rouge. Acheté-en un!



Le crime organisé: un troisième bureau coordonnera les enquêtes

par Pierre CHAMPAGNE

Deux choses à retenir du bill omnibus "policière" déposé hier par le solliciteur général, Me Fernand Lalonde, à l'Assemblée nationale:

Premièrement, la création "officielle" d'un "troisième bureau" pour coordonner les enquêtes menées dans le cadre du crime organisé du terrorisme et de la subversion; deuxièmement la consécration de l'indépendance de la CECO face à la Commission de police du Québec.

Ce projet de loi no 41, intitulé "Loi modifiant la Loi de police, la Loi des commissions d'enquête et d'autres dispositions législatives" introduit plusieurs autres réformes dans l'administration de la Justice. Mentionnons, pour n'en nommer que quelques-unes:

Que les municipalités qui ont une population d'au

moins 5,000 habitants auront désormais l'obligation de maintenir un corps de police (article 25);

Que les agents de surveillance des autoroutes deviennent des policiers à part entière (article 45);

Que les gérants municipaux n'ont plus accès à la correspondance, aux communications, ni aux dossiers concernant une enquête policière (article 56). Etc.

Peines sévères

En ce qui concerne la CECO, le projet de loi no 41 a pour but de rendre la Commission d'enquête sur le crime organisé indépendante de la Commission de police du Québec, d'institutionnaliser ses procédures et d'accorder une protection accrue aux droits des témoins assignés à comparaître.

En même temps, il consacre l'existence du Bureau de recherche du Québec sur le

crime organisé et permet de conclure des ententes avec les autres provinces canadiennes pour l'exécution des mandats et ordonnances de la CECO.

L'article 40 de ce projet mérite une attention particulière, parce que rares sont les fois où une personne trouvée coupable d'outrage au tribunal mérite une peine aussi importante. L'histoire de rencontrer l'échelle des tribunaux jusqu'en Cour suprême comme cela s'est fait, l'an dernier, ne devrait plus se répéter.

En effet, "si une personne appelle d'une décision des commissaires ou de l'un d'eux ou exerce tout autre recours ayant pour effet de retarder, d'entraver ou de suspendre le déroulement de l'enquête, le tribunal saisi de l'appel ou du recours, s'il le rejette, peut, de sa propre initiative ou à la demande

des commissaires, déclarer l'appel ou le recours abusifs ou dilatoires"

"La déclaration rend la personne coupable d'outrage au tribunal et passible d'une amende qui ne peut être inférieure à \$25,000 et d'un emprisonnement qui ne peut être inférieur à trois mois, ainsi que du paiement de tous les frais résultant de l'appel ou du recours."

En d'autres termes, celui qui ira en appel d'une décision d'un commissaire devra être sûr du bien-fondé de sa demande avant de la déposer.

Un "troisième bureau"

Simultanément à tous les amendements touchant la CECO, le projet de loi vise à établir un bureau de recherche sur le crime organisé qui sera sous la responsabilité du directeur général de la Sûreté du Québec.

En fait, l'article 36 du projet de loi aura pour effet de donner un statut juridique officiel à l'actuel BERQCO (Bureau d'enquêtes et de recherches du Québec sur le crime organisé).

Ce bureau a pour fonction de recueillir, d'analyser et d'échanger les renseignements sur la criminalité en vue de combattre le crime organisé. C'est ce bureau qui dirigera et coordonnera les enquêtes policières menées dans le cadre de la CECO.

Mais il faut bien noter que toutes les dispositions relatives à une enquête sur le crime organisé s'appliquent aussi à une enquête éventuelle sur le terrorisme et la subversion.

Cet "élargissement" n'est cependant pas nouveau, même si on le retrouve dans le projet de loi déposé hier, puisqu'il était déjà dans le bill 51 adopté à l'été 1972.

boiteau lumineux

présente, pour la fête des pères, une collection qui fera de papa un hôte de marque.

Pour vos spiritueux, une magnifique carafe, et pour les servir quatre verres de forme futuriste, fabriqués en verre très épais, ainsi qu'un service à digestif comprenant une carafe et six verres de forme ovale.

(1) Une carafe 0063501219 — diamètre 3-1/2", hauteur totale 11", et six verres: diamètre 2", hauteur 3". **\$31⁷⁵**

(2) Carafe à spiritueux 0063501121 — hauteur 11", diamètre 5-1/4". **\$21⁶⁵**

(3) Quatre gros verres 0063501110 — hauteur 3-3/4", diamètre 3-1/4". **\$14⁷⁵**

SPECIAL BOITEAU

N.B. nous faisons la réparation de tout genre de luminaire.

boiteau lumineux / un choix éblouissant

1295 ouest, boul. Charest, Québec - Tél.: 683-2271
Les Galeries Chagnon, Lévis, Tél.: 837-5135
Et plus de 14 magasins au Québec pour vous servir.

Ouvert de 9.00 A.M. à 5.30 P.M. du lundi au mercredi, de 9.00 A.M. à 9.00 P.M. le jeudi et le vendredi et de 9.00 A.M. à 5.00 P.M. le samedi.

CASINO d'Aubaines

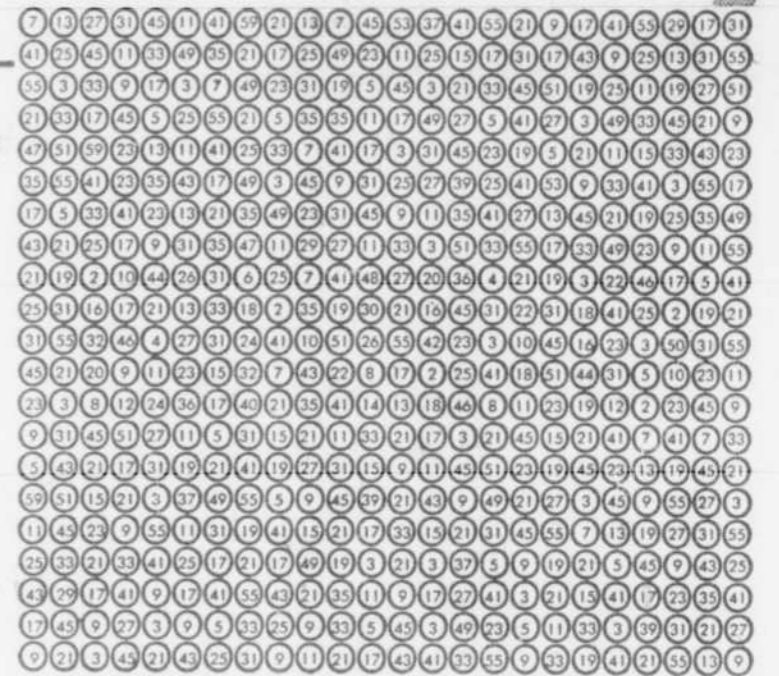
LÀ OÙ LE SERVICE EST EXCLUSIF

AVEC LES PRODUITS DE QUALITÉ **CASINO** G'EST CERTAIN!



A l'exemple de Claude Steben et de sa petite famille, découvrez vous aussi le plaisir de faire votre marché chez les épiciers Casino d'Aubaines.

Cette semaine, l'athlète olympique recherché a gagné la médaille d'or aux barres parallèles à Tokyo en 1964 avec 19,675 points. Pour le découvrir, il vous suffit de noircir les rondelles portant des chiffres "PAIRS".



PAINS A HOT DOGS
ST-CASTIN Pqt de 12 **.59**

JUS DE TOMATES
CATEGORIE DE FANTAISIE ST-CASTIN Bte 19 oz **.29**

FEVES JAUNES COUPEES
CATEGORIE DE CHOIX ST-CASTIN Bte 19 oz **.35**

BEURRE D'ARACHIDES
CREMEUX ST-CASTIN Bocal 16 oz **.88**

EAU DE JAVEL
CONCENTREE ST-CASTIN Cont. 128 oz **.87**

EAU MINERALE
ST-CASTIN Bout. 30 oz **.29**

COCKTAIL DE FRUITS
CATEGORIE DE FANTAISIE ST-CASTIN Bte 28 oz **.77**

TOMATES
CATEGORIE DE CHOIX ST-CASTIN Bte 28 oz **.59**

FARINE ENRICHIE
TOUT USAGE ST-CASTIN Sac 7 lb **1.09**

BISCUITS SODA
SALES ST-CASTIN bte 1 lb **.65**

TOUTES NOS VIANDES DE QUALITÉ **CASINO** SONT APPROUVEES "CANADA"

CRETONS FRANÇAIS
ST-CASTIN Cont. 10 oz **.99**

TETE FROMAGEE
ST-CASTIN Cont. 10 oz **.83**

GRAISSE DE ROTI
ST-CASTIN Cont. 6 oz **.55**

SAUCISSES FUMÉES
ST-CASTIN Pqt 1 lb **.87**

SAUCISSON TRANCHE
ST-CASTIN lb **.79**

BACON TRANCHE
SANS COUENNE ST-CASTIN Pqt 1 lb **1.65**

\$15,000. EN PRIX

Le 30 juin, parmi tous les coupons accumulés, 3 personnes gagneront respectivement...

LE PRIX DE LA MEDAILLE DE BRONZE **\$500.00** EN ARGENT

LE PRIX DE LA MEDAILLE D'ARGENT **\$1,000.00** EN ARGENT

LE PRIX DE LA MEDAILLE D'OR **\$2,000.00** EN ARGENT

Durant 11 semaines, 35 marchés de \$25.00 et à la 12e semaine, 75 marchés de \$25.00 chacun seront attribués. Soit du 29 mars au 19 juin.

ECRIVEZ LA SOLUTION SUR LES COUPONS DISPONIBLES CHEZ VOTRE EPICIER "CASINO D'AUBAINES" AVEC UN MINIMUM DE \$5.00 D'ACHATS.

Participez souvent et multipliez vos chances de gagner, tout en améliorant vos connaissances olympiques.

Ce concours est tenu conjointement avec les épiciers "GEM".

ROSBIF
POINTE DE SURLONGE
(STEER) IMPORTE - CONGELE COMPLET OU MOITIE lb **.87**

BANANES
VARIETE "DOLE" MURIES A POINT lb **.17**

JAMBON DEMI-COTTAGE
(MIDGET) ST-CASTIN (ENV. 2 1/2 LB) lb **1.59**

CANTALOUPS
GROSSEUR 23 PRODUIT DU MEXIQUE CANADA # 1 ch. **.59**

BIFTECK DE PALETTE
TRANCHE EPAIS POUR BRAISER (DELICIEUX SUR B.B.Q.) lb **.89**

SOUS-MARIN
BILOPAGE ch. **.79**

POITRINE DE POULET
FRAIS lb **1.19**

PATE AU POULET
BILOPAGE 10 oz **.75**

FOIE DE PORC FRAIS
TRANCHE lb **.58**

FILET DE GOBERGE
CONGELE Bte 1 lb **.85**

SALADE AU CHOU
COORSH Cont. 32 oz **.79**

SAUCISSON A L'AIL
COORSH Pqt 16 oz **.89**

CELERI
FRAIS ET CROUSTILLANT, GROSSEUR 24 PRODUIT DE LA CALIFORNIE, CANADA # 1 Le pied **.38**

FEVES JAUNES
PRODUIT DE LA CALIFORNIE CANADA # 1 lb **.59**

PRIX SUJETS AUX FLUCTUATIONS DU MARCHÉ

BLE D'INDE SUR EPIS
ST-CASTIN bte 40 oz **.60**

JUS F.B.I. ORANGE ET PAMPLEMOUSSE OU ORANGE ET ANANAS Bocal 64 oz .81	CEREALES SHREDDED WHEAT NABISCO Bte 15 oz .62	ESSUIE-TOUIT KLEENEX BOUTIQUE Pqt 2 rouf. 1.07
FROMAGE TRANCHE "SINGLE" CANADIEN DE KRAFT Pqt 1 lb 1.39	CONFITURES AVEC PECTINE FRAISES OU FRAMBOISES VACHON Bocal 24 oz 1.19	CROUSTILLES SAVEURS VARIEES HOSTESS Sac 8.8 oz .79
DETERGENT LIQUIDE POUR LA VAISSELLE IVORY Bout. 32 oz 1.25	SAVON DE TOILETTE CAMAY Pqt de 3 pains .99	JAMBON DANS LA FESSE MAPLE LEAF Bte 1 1/2 lb 3.38
PEPSI-COLA Bout. 53 oz .55	MELANGE POUR GATEAUX BOSTON DE BETTY CROOKER Bte 15 1/2 oz .78	SACS A ORDURES EXT. 26" X 36" GLAD Pqt de 10 1.09
CHASSE-MOUSTIQUES OFF Aérosol 132 gr. 1.59	LITIERE POUR CHATS SAULAR 10 kilos 2.39	SAUCE B.B.Q. GAZA Bte 14 oz .38
SOUPE A L'OIGNON LIPTON Bte 2 env. .52	BISCUITS DARE BRISURES DE CHOCOLAT OU CREME FRANCAISE Sac 16 oz .89	CREME FOUETTEE LUCKY WHIP Bte 4 oz .61
TABLETTES DE CHOCOLAT ROWNTREE AERO ET COFFEE CRISP 10/20g 20/10c 1.65	SAUCE AUX TOMATES HUNT Bte 14 oz .37	POIS VERTS # 2 CATEGORIE DE CHOIX IDEAL Bte 19 oz .58
RELISH SUCREE HABITANT Bocal 24 oz .99	MAXI-SERVIETTES SANITAIRES LIBERTE NOUVELLE Bte de 30 1.89	CAFE INSTANTANE MAXWELL HOUSE Bocal 10 oz 3.59
DÉSODORISANT ULTRA-BAN EN POUDRE, PARFUME OU NON Aérosol 8 oz 1.26	POMMES DE TERRE ENTIERES DE FANTAISIE IDEAL Bte 19 oz .32	BISCUITS AUX FRUITS HARNOIS Cello 15 oz .79
MARGARINE MOLLE PARKAY Maxi-bol 1 lb .70	CAROTTES EN CUBES IDEAL Bte 19 oz .27	PATE DENTIFRICE CREST Tube 100 ml. 2/1.99
HUILE D'ARACHIDES PLANTERS Bout. 48 oz 2.95	MAIS EN CREME CATEGORIE DE CHOIX IDEAL Bte 19 oz .85	PAPIER DE TOILETTE DELSEY BOUTIQUE BLANC OU COULEURS 2 rouf. .60
MOUTARDE PREPAREE SCHWARTZ Bocal 24 oz .53	CORNICHONS SUCRES GATTUSO Bocal 12 oz .90	BASE DE SOUPE POULET OU BOEUF DU CHEF Bte 7 oz .81
RIZ FRIT INSTANTANE SAVEURS VARIEES DAINTY Bte 12 oz .48	COUCHES POUR BEBES GRANDES TAILLES FLUSH A-BYE Pqt de 40 3.20	BASE POUR SAUCE A ROSBIF DU CHEF Bte 7 oz .81

DETERSIF EN POUDRE
ARCTIC POWER Bte familiale **2.05**

SAUCE HOT CHICKEN
ST-CASTIN Bte 14 oz **.21**

FROMAGE FONDU
VELVEETA Bte 2 lb **2.35**

SAUCE A SALADE
MIRACLE WHIP KRAFT Bocal 48 oz **1.55**

MOUCHOIRS DE PAPIER
BLANC OU COULEURS VARIEES KLEENEX (2 plis) Bte de 200 **.59**

DETERGENT LIQUIDE
POUR LA VAISSELLE MIR Cont. 24 oz **2/95**

CRISTAUX A SAVEUR
D'ORANGE TANG Env. 3 1/2 oz **4/.99**

BISCUITS RITZ
CHRISTIE Bte 1 lb **.89**

SHORTENING VEGETAL
CRISCO 1 lb **.55**

Tentative d'enlèvement de la fille du président d'Eaton



Le présumé auteur de la tentative de rapt, en route vers le palais de justice. D'abord accusé sous le nom de John Doe, il s'appellerait en réalité Ernest Caron.

TORONTO (PC) — Deux policiers qui répondaient à un appel pour un rōdeur ont surpris un individu armé, tôt hier, alors qu'il enlevait la fille de M. John Craig Eaton, âgé de 39 ans, président de la société Eaton's of Canada Ltd.

Signy Eaton, âgée de 14 ans et attachée avec du ruban,

était entraînée à l'extérieur de la demeure de ses parents lorsque les constables Shawn Clarke et David Linney sont arrivés sur les lieux.

Au moment où l'homme a pointé un fusil de fort calibre en direction des policiers, l'enfant s'est précipitée dans la maison où son père et Mme

Eaton avaient été ligotés. Personne n'a été blessé.

Les agents ont refusé de laisser tomber leurs pistolets, comme le malfaiteur leur en avait intimé l'ordre, et celui-ci s'est enfui.

Six coups de feu ont été tirés contre l'agresseur au cours d'une chasse à l'homme, à travers les jardins et

par-dessus les clôtures du centre de Toronto.

On a fait appel à de nombreux policiers pour ratisser le quartier et, environ une heure plus tard, un homme a été arrêté.

Identité inconnue

Au début, l'homme a refusé de décliner son identité.

Alors, les policiers ont accusé d'enlèvement, pour les besoins de la cause, un dénommé John Doe et l'affaire a été remise à trois jours plus tard.

Plus tard dans la journée d'hier les policiers ont révélé qu'Ernest Caron, 46 ans, était l'accusé. Ils ont refusé de préciser où il demeurerait.



Signy Eaton

Garçonnet de sept ans soupçonné d'avoir causé la noyade d'un bambin

EDMONTON (PC) — Un garçonnet de sept ans, d'Edmonton, a comparu devant un tribunal d'enfants, et a été gardé en attendant un examen psychiatrique. Il est soupçonné d'avoir causé la noyade du petit Christopher Templar, âgé de deux ans et demi.

On avait d'abord annoncé par erreur que le jeune inculpé était accusé de meurtre, et passible d'emprisonnement à vie.

Le juge Norman Hewitt a informé les parents du petit inculpé que son seul recours, au début de l'affaire, vendredi, était de porter une accusation, pour assurer que le

garçonnet soit accueilli dans un centre de détention.

"Je dois tenir compte des meilleurs intérêts du petit, dit le juge, à cause de son âge. Néanmoins, j'ai le devoir de juger de ce qui est dans les meilleurs intérêts de la communauté, aussi."

Le garçonnet reviendra devant le tribunal le 22 juin, et d'ici là restera au Centre de détention d'Edmonton. Le juge a expliqué aux parents que l'accusation initiale tomberait probablement, une fois complété l'examen psychiatrique. Il leur a suggéré de ne pas porter le blâme de ce qui a pu se produire. "Si vous avez fait de votre mieux, dit-il, on ne saurait en demander plus."

Le Jour J approche!



Le Beurre d'Arachides Kraft: une **Vraie Bonne Affaire**

La Vraie Bonne Affaire Kraft pourrait vous valoir jusqu'à \$4.00...

lorsque vous faites provision de 2 ou plusieurs bocaux de Beurre d'Arachides Kraft, Crémeux ou Croquant (de n'importe quel format).

N'ATTENDEZ PAS! La Vraie Bonne Affaire Kraft se termine le 30 juin 1976. Un seul remboursement par famille, maison-née ou adresse.

SCEAUX DE FRAICHEUR DE 2 BOCAUX OU PLUS DE BEURRE D'ARACHIDES KRAFT POUR UN TOTAL DE:	VOTRE REMBOURSEMENT	SCEAUX DE FRAICHEUR DE 2 BOCAUX OU PLUS DE BEURRE D'ARACHIDES KRAFT POUR UN TOTAL DE:	VOTRE REMBOURSEMENT
10 lb.	\$4.00	5 lb.	\$1.50
9 lb.	\$3.50	4 lb.	\$1.00
8 lb.	\$3.00	3 lb.	.75
7 lb.	\$2.50	2 lb.	.50
6 lb.	\$2.00	(Achat de 2 bocaux ou plus nécessaire)	

NOM _____ (lettre majuscule, S.V.P.)
 ADRESSE _____ APP _____
 VILLE _____ PROV _____ CODE POSTAL _____

Veillez trouver ci-jointes 2 preuves d'achat (OU PLUS), totalisant _____ livres de Beurre d'Arachides Kraft. Ma Vraie Bonne Affaire me rapporte donc \$ _____ à vous de payer. Kraft! Je comprends que je devrais prévoir environ 4 semaines pour recevoir mon remboursement.

Veillez poster le coupon complété plus les preuves d'achat à: "Beurre d'Arachides Kraft: Une Vraie Bonne Affaire", C.P. 9549, Saint Jean, Nouveau-Brunswick, E2L 4N7.

Nos équipes d'ouvriers spécialisés sont à votre disposition:

- PLOMBIERS • ELECTRICIENS
- MENUISIERS
- SERRURIERS
- DECORATEURS
- ETC.

Pour tous genres de travaux de nettoyage et d'entretien de vos propriétés, qu'il s'agisse de maisons unifamiliales, immeubles, usines ou locaux commerciaux. Communiqués avec nous pour obtenir une estimation gratuite, sans aucune obligation de votre part.

CONFIEZ-NOUS VOS TRAVAUX!

ENCOTRAN INC. - 647-2153

GILSON

UN CONGELATEUR QUI REpond AUX BESOINS DE VOTRE FAMILLE ET A VOTRE BUDGET!

CONGELATEUR-MIDI de GILSON - Modèles CF-712. Un format pratique pour votre maison. D'une capacité de 12 pi. cu., il peut contenir toute une gamme d'aliments pendant des mois et des mois. Il a la hauteur d'un comptoir et une profondeur de 24" seulement. Trois couleurs: avacat, or et blanc. Autres dimensions aussi disponibles.

GASTON GAUDET MEUBLES

109, Côte du Passage, Lévis: 833-3214 681-8168

Il ne reste que 14 jours avant la fin de la Vraie Bonne Affaire Kraft!

Hé oui! Il ne vous reste que 14 jours pour profiter des remboursements offerts par Kraft lorsque vous faites provision du savoureux Beurre d'Arachides Kraft. Vous pourriez recevoir un remboursement pouvant aller jusqu'à \$4.00 parce que vous avez acheté du Beurre d'Arachides Kraft et parce que vous nous avez envoyé les sceaux de fraîcheur.

Voici comment: Achetez DEUX ou PLUSIEURS bocaux de Beurre d'Arachides Crémeux ou Croquant de Kraft (de n'importe quel format). Retirez les sceaux de fraîcheur des 2 ou plusieurs bocaux de Beurre d'Arachides Kraft que vous avez achetés et faites-les parvenir à Kraft. Nous vous rembourserons un montant d'argent intéressant qui pourra s'élever jusqu'à \$4.00. Le montant d'argent remboursable dépendra de la quantité de Beurre d'Arachides Kraft achetée - voir les détails dans la boîte à votre droite. Il faut donc vous hâter: la Vraie Bonne Affaire se termine le 30 juin 1976.



*Marque déposée de Kraft Foods Limited.

C'EST LE 30 JUIN



Voici comment dirr
Profitez de nos
 et de nos vrais bas prix 1

BISCUITS 89¢

"Jato" au chocolat

Pqt 14 oz

MOUTARDE"Schwartz"
préparée

Jarre 24 oz

44**OLIVES**"Gattuso"
manzanilla, farcies Jarre 12 oz**87****FRITES**"Mc Cain"
juliennes

Cello 2 lb

61**PAPIER DE TOILETTE**"Viva"
couleurs assorties Cello 2 roul.**49****KETCHUP**"Jato"
rouge

Bout. 20 oz

69**MAYONNAISE**

"Hellman"

Jarre 24 oz

1⁰⁷**SAUCE**A salade
"Jato"

Jarre 16 oz

57**MACARONI**"Gatelli"
au fromage

Pqt 7 1/4 oz

22**SUGAR CRISP**Céréale de
"Post"

Bte 13 oz

87**GHERKINS**"Gattuso"
sucrés

Jarre 12 oz

79**CHOCOLAT**"Rowntree" Aero et Coffee Crisp
Cello 10 barres régulières**1⁵⁷****LUCKY WHIP**

Poudre à crème fouettée

Pqt 4 oz

56**BRIQUETTES**"Fleur de Lys"
de charbon de bois

Sac 10 lb

1²⁹**BAND AID**

Pansements adhésifs

Bte 60's

1⁰⁹**SERVIETTES**de table
"White Swan"

Pqt 60's

38**ALCAN**Papier d'aluminium
largeur 18"

Roul. 25 pi.

92

POI
DE

N.-13.

10
lb

9

OIGNONSSecs et brossés
Du Texas, Canada no 1**CAROTTES**Nouvelle récolte
De Californie, Canada no 1

Les Mart

2235, 1r

LIM C

2900, ch

STE:-

1096, br

VILIL

Malgré que le
des différen
travail, nous
clientèle le
mesure du p

Merci de e

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE DES MAGASINS DE CAP-ROUGE ET L'ORMIÈRE

Conservez les **COUPONS** de la circulaire que vous avez reçue cette semaine,
ils seront encore valides à la réouverture de ces magasins.

minuer le coût de votre marché...

grands spéciaux d'abord

réguliers... vous serez assuré d'économiser!

MMES TERRE

ou Québec

09

2 lb **33**

2 lb **33**

nés Jato suivants:

e Avenue

MILOU

emin St-Louis

FOY

oulevard des Chutes

ENEUVE

sont ouverts.

ques inconvénients dus à
ls dans nos relations de
continuerons d'offrir à notre
meilleur service, dans la
ossible.

votre compréhension.

EPAULE DE

JAMBON

"CANADA PACKERS"

75

lb

SAUCISSE FUMÉE

"Swift"

lb

65

SMOKED MEAT

"Her Pak"
4 x 2 oz

ch.

1⁰⁹

GRETONS

"Taillefer"
10 oz

ch.

85

Trois individus armés arrêtés à Sainte-Foy

Trois individus armés et en possession d'une auto volée dans la région de Montréal ont été arrêtés à Sainte-Foy, hier. La police de cette ville a de bonnes raisons de croire que le groupe préparait un mauvais coup.

Originaires de la métropole, les trois individus ont des dossiers et leurs armes étaient chargées. Des policiers de Laval, en banlieue de Montréal, sont venus les cueillir, hier soir. L'auto et les armes à feu ont été volées à Laval.

L'arrestation du groupe s'est déroulée vers 10h30. Le sergent Cantin a remarqué une auto suspecte avec personne à bord, garée au troisième étage du stationnement de Place Sainte-Foy.

Comme la centrale de police lui faisait savoir que l'auto avait été rapportée volée, le policier a vu arriver trois individus qui sont montés à bord. Du renfort est arrivé et le trio a été appréhendé sans résistance.

Les trois individus étaient en possession d'un revolver

de calibre .38 et d'un autre de calibre 22. Ils avaient aussi un couteau et une gascette.

Les policiers ont de plus trouvé dans le véhicule du linge qui aurait pu servir d'accoutrement pour un hold-up.

A Donnacona

Deux jeunes gens de 17 et 18 ans ont été capturés à Donnacona, hier matin. Ils seraient les auteurs de plusieurs vols dans cette ville.

Le deux suspects ont été aperçus alors qu'ils sortaient du centre commercial Place Doneuil, avec du butin plein les bras. L'un a été rejoint chez lui et l'autre, un peu plus tôt, au moment où il tentait d'échapper aux policiers.

La marchandise a été récupérée. Elle avait été dissimulée en arrière de l'arène et il y en avait pour environ \$1.000.

Le butin d'hier provenait du bureau du ministère de la Santé et du magasin Emond Radio et T.V.

carrières
et
professions
647-3266

BARMAID demandée
Avec expérience
Se présenter au:
RESTAURANT LE GARREFOUR
2700, boul. Laurier
Ste-Foy, Qué.

ELECTRICIEN
AVEC LICENCES C ET A
En règle avec la Corporation
des Maîtres-Electriciens du
Québec, disponible pour
qualifier compagnie.
C.P. 7010, Québec

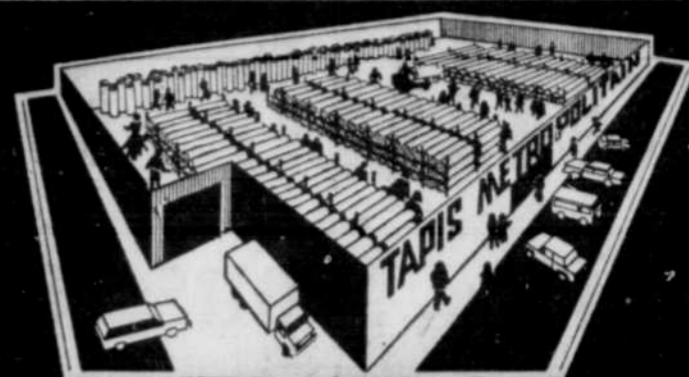
CONTREMAITRE D'EXPERIENCE RECHERCHE
Pour industries de tuyaux de béton dans la région de Québec.
Salaire intéressant et bénéfices marginaux avantageux.
Etes-vous un homme dynamique à la recherche d'un poste d'envergure?
Si vous pensez être notre homme, envoyez votre curriculum vitae à:
Dépt 8095, Le Soleil Ltée, Québec.

GERANT DES VENTES
Une importante compagnie de **Courtage Immobilier** établie dans le Québec Métropolitain depuis de nombreuses années, recherche un **gérant** pour sa division **résidentielle**.
Le candidat devra:
— être dynamique, avoir de l'initiative personnelle, être capable de diriger le personnel de vente existant et d'entraîner de nouveaux agents;
— être bilingue;
— avoir l'expérience de la vente dans le domaine;
— avoir une voiture;
● Salaire de base plus commissions.
● Excellentes conditions de travail.
● Nombreux avantages sociaux.
Les candidats intéressés font parvenir leur curriculum vitae à: **DEPARTEMENT 8093 LE SOLEIL, QUEBEC**

FEDERATION DES CEGEPS
DIRECTEUR DU CENTRE PERMANENT DES SYSTEMES COLLECTIFS INFORMATIQUES
Fonctions:
Sous l'autorité du comité conjoint, le titulaire met sur pied et dirige le centre permanent des systèmes collectifs du réseau collégial. Dans l'exercice de sa fonction, il assume les responsabilités suivantes:
● planifier, organiser, coordonner et contrôler le développement des systèmes informatiques utilisés par les cégeps reliés au réseau de téléinformatique du ministère de l'Éducation;
● participer aux séances du comité directeur pour les questions de développement;
● animer les mécanismes de consultation des usagers des systèmes collectifs en ce qui concerne le développement des systèmes;
● préparer le budget du centre permanent et l'administrer conformément à l'approbation reçue.
Exigences:
● posséder au moins 5 ans d'expérience en analyse de système dont au moins 2 à la direction de projet;
● connaître le monde de l'éducation, de préférence le niveau collégial.
Traitement:
Selon les qualifications et l'expérience du candidat. Le maximum peut atteindre \$31,700.
Vous êtes priés de faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard vendredi le 18 juin 1976, à
M. Jacques Laberge
Directeur général
Fédération des cégeps
1940 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal H2B 1S2

TAPIS METROPOLITAIN

LIQUIDATION de TAPIS PRE-INVENTAIRE



LE PLUS GRAND CENTRE DE TAPIS AU QUEBEC

- plus de 2,000 rouleaux en montre
- plus de 2,000 couleurs

DES CENTAINES DE SPECIAUX réduits jusqu'à 1/2 PRIX

COMPAREZ ! VASTE CHOIX de \$6.95 à \$8.95

- tapis commercial
- 100% nylon
- shag deux tons
- nylon ciselé

PRIX METROPOLITAIN

\$4.95 v.c.

COMPAREZ ! VASTE CHOIX de \$8.95 à \$10.95

- shag très épais
- 100% nylon deux tons
- tapis commercial
- acrylique ciselé

PRIX METROPOLITAIN

\$6.95 v.c.

COMPAREZ ! VASTE CHOIX de \$7.95 à \$9.95

- peluche 100% nylon
- tapis texturé acrylique
- tapis de cuisine
- shag deux tons

PRIX METROPOLITAIN

\$5.95 v.c.

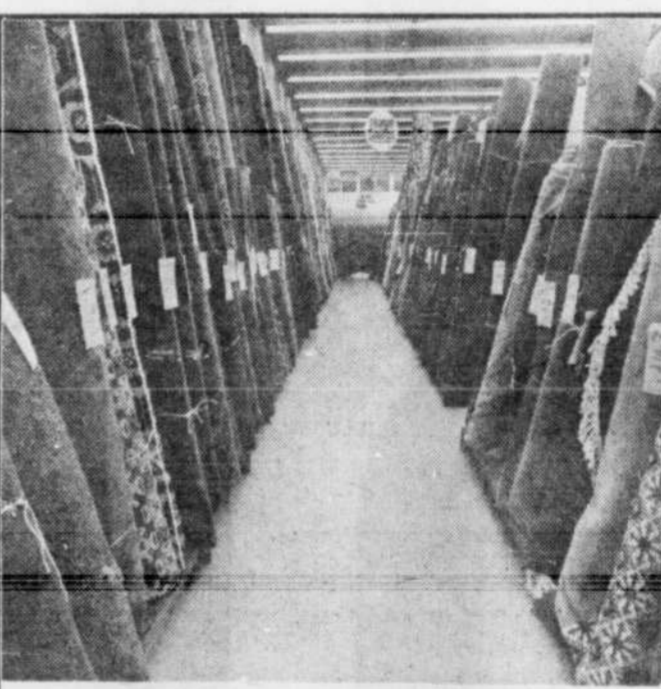
COMPAREZ ! VASTE CHOIX de \$9.95 à \$11.95

- shag deux tons
- tapis fini velours
- tapis à motifs
- shag uni

PRIX METROPOLITAIN

\$7.95 v.c.

VOTRE PRIX EST GARANTI POUR 100 JOURS
Si vous trouvez la même qualité de tapis ailleurs à plus bas prix, dans les 100 jours qui suivent votre achat, Tapis Métropolitain vous remboursera la différence plus 10%.
TAPIS METROPOLITAIN



Nous avons la fameuse ligne **CROSSLEY KARASTAN** en inventaire pour livraison immédiate aux prix Métropolitain.

OUI Nous avons le plus grand choix de **CARPETTES IMPORTEES** à Québec aux prix Métropolitain

INSTALLATION GARANTIE A VIE

SERVICE A DOMICILE GRATUIT
Si vous ne pouvez passer aux entrepôts, faites appel à notre service à domicile gratuit.
6E1-3514

PRIX COUPES SUR MARQUES RENOMMEES
Telles que Harding, Crossley-Karastan, Armstrong, Burlington, Seneca, Barrymore, Ozite, BMK, Celanese, Caravelle, Krauss, Peerless, Venture et autres.

Visitez notre département "PAYEZ & EMPORTEZ"! Vous trouverez plusieurs aubaines extraordinaires!

OZITE	\$3.99 v.c.	TAPIS COMMERCIAL	\$5.95 v.c.	TAPIS DE CUISINE	\$6.95 v.c.
SHAG 2 TONS	\$6.95 v.c.	NYLON CISELE	\$5.95 v.c.	GRAND CHOIX DE PRELARTS	

AUCUN COMPTANT: 1er PAIEMENT 45 JOURS SUR PLAN DIFFERE

CHARGEX **TAPIS METROPOLITAIN**

JEAN-LOUIS CHAPDELAIN Président **MICHEL CHAPDELAIN** Vice-président

215, BOUL. HAMEL, VILLE-VANIER - TEL.: 681-3514 (FACE A L'HOPITAL CHRIST-ROI)

OUVERT TOUS LES JOURS JUSQU'A 18H. - JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 21H. - SAMEDI JUSQU'A 17H.

STATIONNEMENT
GRATUIT
EN FACE DU
MAGASIN

CHARGEX

master charge

St. Lawrence

CLOTHING

95 EST, RUE ST-VALLIER



UNE VENTE INCROYABLE ! 300 COMPLETS A SACRIFIER !

Incroyable mais vrai ! C'est sûrement la plus grosse vente de complets jamais vue à Québec depuis des années... Faut pas manquer ça ! Ce sont tous des complets à la mode, 100% laine ou laine et polyester. Et vous trouverez sûrement les couleurs que vous aimez. Venez au plus tôt... ça vaut la peine !



2 COMPLETS DE BELLE QUALITE POUR SEULEMENT ... 49⁹⁵

**HATEZ-VOUS ! LA QUANTITE EST LIMITEE !
PREMIER ARRIVES, PREMIERS SERVIS !**

Enquête sur une mini-émeute à la prison d'Orsainville

par François MARQUIS

Le directeur du Centre de détention d'Orsainville, M. Gilles Blanchard, a confirmé hier qu'une enquête a lieu présentement en rapport avec la mini-émeute survenue dans cette institution, vendredi soir dernier. Une centaine de prisonniers ont refusé d'aller se coucher, ce soir-là. Ils voulaient protester contre l'absence indue du gardien, la veille, les laissant verrouillés dans leurs cellules, donc sans ressources en cas de maladie ou de feu.

Sans avertissement, la direction aurait lancé 54 policiers anti-émeute dans les couloirs où se tenaient les prisonniers de cette aile dite "des bras". Ceux qui n'ont pas réussi à s'enfouir dans leurs cellules sur-le-champ, auraient été battus à grands coups de matraques, si bien que l'un d'eux a dû rester à l'infirmerie pour

Selon Me Gilbert Richer, avec qui certains des détenus ont communiqué, les droits fondamentaux de la personne ne deviennent un privilège, en prison. Les gardiens y auraient un pouvoir discrétionnaire de contrainte, à la mode des préfets de discipline des collèges d'autrefois. "Le droit carcéral, ça n'existe pas au provincial. Dans les pénitenciers fédéraux, un détenu peut faire enquêter sur les décisions prises à son endroit. Dans les prisons provinciales, c'est impossible et ce la, malgré la Déclaration canadienne des Droits de l'Homme".



M. Robert Fullerton, sorti de la prison d'Orsainville lundi après-midi, souhaite que des rapports plus humains soient élaborés entre les détenus et les gardiens de la prison. Il n'y a rien à y gagner, mais... il est inquiet du sort de ses compagnons. "S'il n'y a pas de changements, ça ne peut pas faire autrement que sauter, à Orsainville".

blessures à la tête et à un pied. Un autre prisonnier avait pris sa cellule dans le feu de l'action.

Animosité réciproque

Refusant de blâmer son personnel, M. Blanchard n'a quand même pas nié qu'un problème réel a surgi à cette occasion, suite à l'animosité réciproque qui sévissait entre certains détenus et trois gardiens, dont deux ont été déplacés depuis. Le directeur ne veut pas commenter la question avant la fin de l'enquête.

Réhabilitation difficile

M. Robert Fullerton est sorti de prison lundi après-midi, quittant son poste de vice-président du comité des détenus. Selon son témoignage, il est très difficile de réhabiliter un citoyen dans les conditions qui prévalent aujourd'hui à Orsainville. "Le détenu doit apprendre à respecter les règles du jeu de la société, mais comment voulez-vous qu'il persévère, s'il est souvent provoqué, insulté ou puni pour des peccadilles par certains gardiens?"

Selon M. Fullerton, trois des quelque 150 gardiens de la prison auraient une attitude d'hostilité manifeste envers les prisonniers. Ils seraient à l'origine de la protestation de vendredi soir. Deux d'entre eux auraient roué de coups des prisonniers qui ne demandaient qu'à se mettre à l'abri.

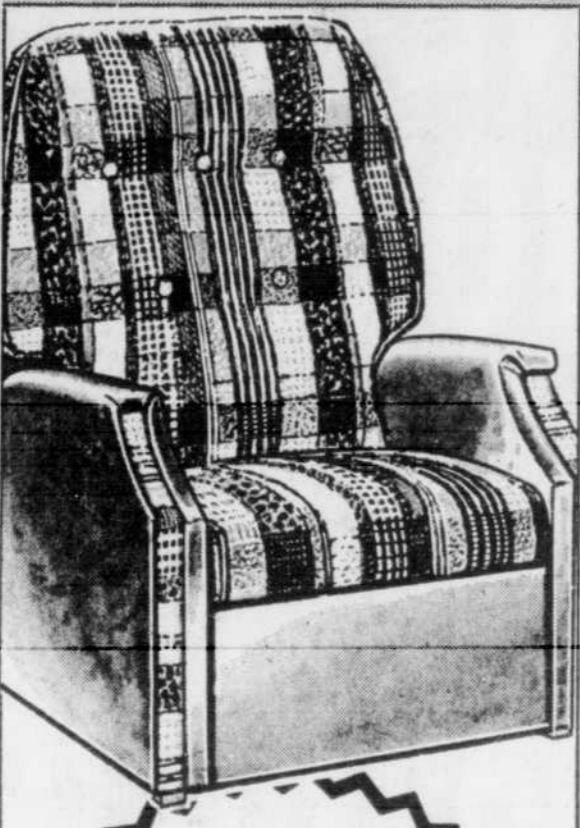
Après avoir souligné la compréhension et l'humanité du directeur du centre, M. Gilles Blanchard, M. Fullerton a ajouté qu'à son avis, il n'est pas possible de dialoguer de la même manière avec les "sous-chefs", au comité des détenus, et cela briserait la bonne volonté des prisonniers. A la moindre peccadille, les gardiens peuvent réduire s'ils le jugent utile, le temps de sortie du prisonnier, jusqu'à 23h30 sur 24 et peuvent même le mettre au "trou" (isolation totale) jusqu'à cinq jours, sans avoir à exposer les faits aux autorités supérieures.

"L'ombudsman, c'est pas pour nous"

Lorsqu'un abus survient, certains détenus demandent à appeler l'ombudsman. D'après M. Fullerton, c'est là une démarche dangereuse. "Les autorités m'ont refusé la ligne. Après, ils m'ont dit: si tu appelles, nous allons te faire la vie dure".

ESCOMPTES

En vente du 16 au 19 juin • Tant qu'il y en aura • Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



FAUTEUIL INCLINABLE PRATIQUE, EN VINYLE

Prix K mart **99⁹⁹**



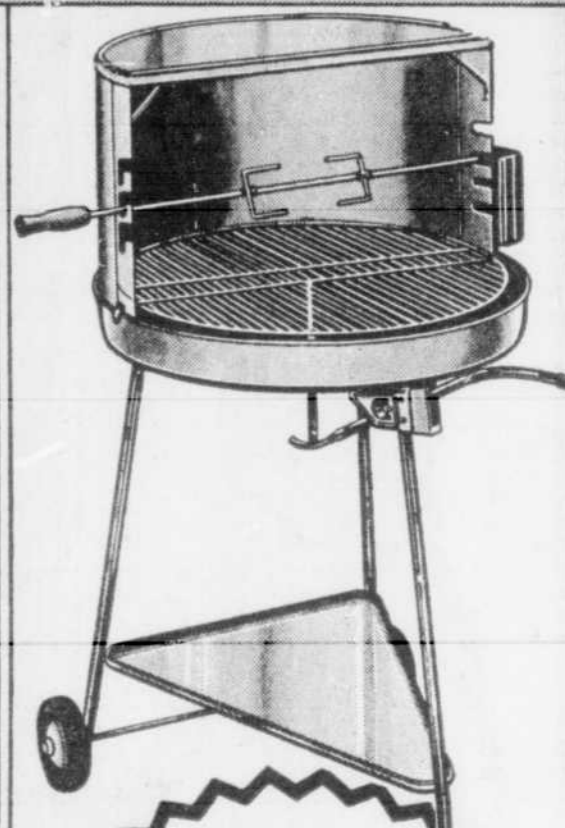
CALCULATRICE SCIENTIFIQUE AVEC MÉMOIRE!

Prix K mart **19⁹⁷**



ENSEMBLE DE GOLF 11 PCES DE HAUTE QUALITÉ

Prix spécial K mart **149⁹⁷**



LUXUEUX GRIL À BARBECUE 24" AVEC BROCHE ET COUVERCLE

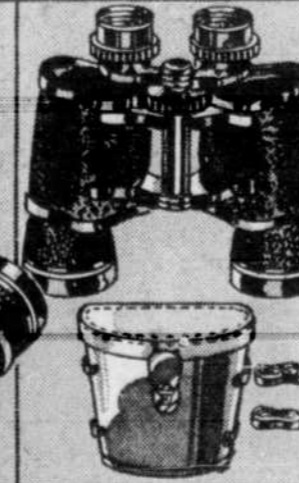
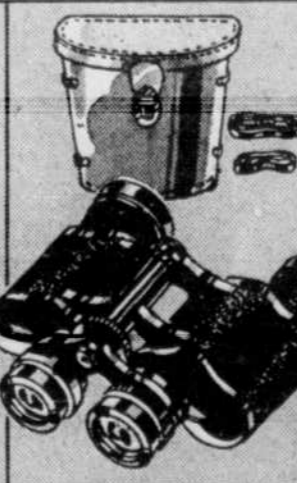
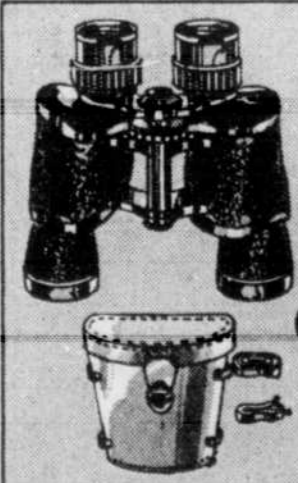
Prix K mart **28⁹⁹**

N'ayez pas peur de le salir... il est confortable et pratique! Il sera le plus populaire à la maison; il se lave en un tournemain et garde sa belle apparence, année après année. Riches teintes de brun, or ou noir.

K mart a bien calculé son affaire pour arriver juste à temps pour la Fête des pères! Calculatrice à 20 touches, 16 opérations, mémoires entièrement accessibles, notations scientifiques, prise pour adaptateur CA, pile 9 volts et étui. **ADAPTATEUR CA 4⁹⁷** Prix K mart **4⁹⁷**

SACS DE GOLF Prix spécial K mart **29⁹⁹**
3 PAQUETS BALLE DE GOLF Prix K mart **3³³**

Profitez de cette offre alléchante et offrez à votre papa un cadeau qui sera apprécié de toute la famille! Cendrier amovible, broche motorisée tournante à 3 positions, et roues noires, larges et pratiques. **ALLUMEUR POUR BARBECUE** Prix K mart **81^c** 48 oz.



Pour **HANIMEX** tous les goûts

JUMELLES HANIMEX 7 X 35MM

Imposante lentille 35mm donnant une image claire et précise, sans négliger les détails. Etui en cuir et courroies compris. **Bas prix courant K mart**

21³³

JUMELLES HANIMEX 7 X 50mm

La lentille 50mm ajoute à la souplesse et à la clarté de la vision, la faculté de voir de jour ou de nuit. Etui en cuir et courroies compris. **Bas prix courant K mart**

28⁴⁹

JUMELLES HANIMEX 10 X 50mm

Des jumelles puissantes, permettant de résoudre tous les problèmes de distance, de puissance, de clarté. Etui en cuir et courroies compris. **Bas prix courant K mart**

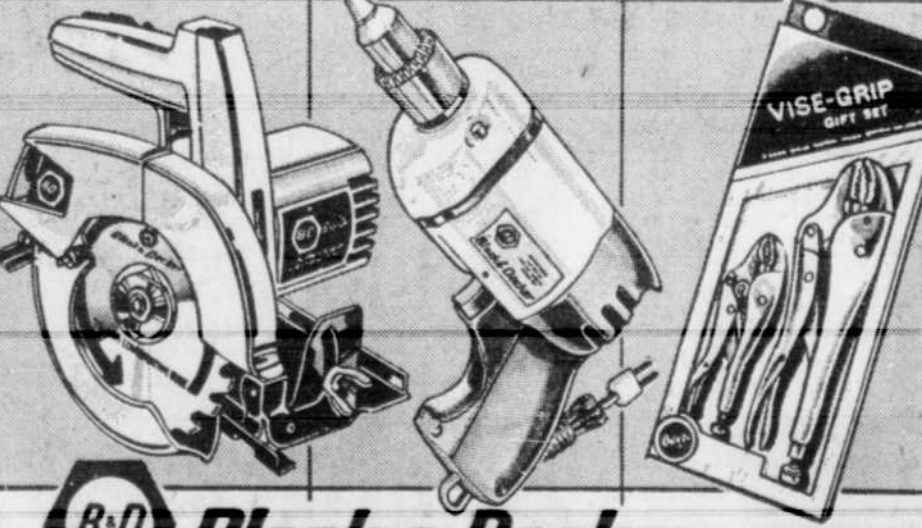
29⁹⁴



ENSEMBLE-CADEAU PHILISHAVE À TROIS TÊTES

Rasoir à têtes rotatives pour auto-aiguisage, taille-favoris et dessus amovible pour nettoyage. Dans un élégant boîtier-cadeau et trousse de voyage. **Prix K mart**

27⁷⁷



B-D Black & Decker

SOLIDE SCIE CIRCULAIRE 7 1/2" POUR BRICOLEURS

Moteur anti-grillage et lames très sûres de 7 1/2" ou 6 1/2". Réglages pratiques pour coupe en biseau ou en profondeur. **Prix K mart**

24⁹⁹

PERCEUSE 3/8" TOUT-USAGE

Engrenage à double réduction pour perçage à haute puissance de torsion. Capacité: 3/4" pour l'acier; 1" pour le bois dur. **Prix K mart**

13⁹⁹

ENSEMBLE-CADEAU PINCES-ÉTAU DE 5" ET 10"

Un cadeau très pratique qu'il appréciera sûrement. L'ensemble comprend 2 paires de pinces-étau à verrouillage. **Prix K mart**

7⁴⁴

Satisfaction garantie
Ou argent remis...
plus qu'un slogan.
UNE FAÇON DE VIVRE.

PLACE FLEUR DE LYS

550, boul. Hamel Québec.

Lundi ou mercredi, 9 à 5.30. Jeudi et vendredi, 9 à 9. Samedi, 8.30 à 5 hrs.

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS ...

999, Rue De Bourgogne Ste-Foy, Québec.

Lundi ou mercredi, 9 à 6. Jeudi et vendredi, 9 à 9. Samedi, 9.00 à 5 hrs.

CARTES DE CRÉDIT

CHARGE X ET **maestro charge**

ACCEPTÉES

Hôpital exonéré à la suite de la collision de deux malades

par J.-Claude RIVARD

L'Hôtel-Dieu d'Arthabaska a été exonéré de toute responsabilité par la Cour d'appel du Québec, relativement à la collision qui s'est produite le 17 août 1970 entre deux patientes de son aile psychiatrique.

En ce faisant, la Cour a maintenu les prétentions de l'avocat André Gagnon, tout autant que le jugement de première instance rendu par le juge Gérard Corriveau, en concluant que cette "collision" entre patientes n'était raisonnablement pas prévisible et qu'elle ne pouvait être évitée par des moyens raisonnables.

Pendant la soirée du 17 août, la patiente H.L. s'est dirigée vers le poste de garde pour y recevoir des médicaments. La patiente M.P. s'y dirigea aussi, mais rebroussa subitement chemin, à la course, en refusant vraisemblablement de recevoir ses médicaments. Elle heurta H.L. qui fut projetée sur le plancher, lui causant ainsi une fracture de la hanche.

M.P. venait tout juste d'arriver à l'aile psychiatrique pour une nouvelle cure. Devant les tribunaux, H.L. a réclamé une indemnité en dommages-intérêts, en reprochant à l'hôpital de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour empêcher ce genre d'accident.

La demanderesse reprocha aussi à l'hôpital d'avoir toléré la libre-circulation des malades d'une chambre à l'autre et dans les corridors.

Or, la direction de l'Hôpital d'Arthabaska a mis en preuve que ces usages faisaient partie de la thérapie utilisée pour traiter certaine catégorie de patients. Le fait qu'on les appelle au poste de garde pour qu'ils y prennent leurs médicaments plutôt que de les leur distribuer dans leurs chambres faisait aussi partie de cette thérapie.

Des médecins et des infirmières de l'hôpital ont été

L'automobiliste

Jacques Darveau sera jugé

L'automobiliste québécois Jacques Darveau, dont les prouesses au volant ont coupé le souffle à des dizaines d'automobilistes, le long du boul. de la Capitale, peu après cinq heures, le 17 novembre dernier, sera jugé devant un jury en chambre criminelle de la cour supérieure.

Telle est la décision rendue hier, par le juge Louis Fortin, de la cour des sessions de la paix, qui a estimé qu'il y avait matière à procès, après avoir mené une enquête préliminaire.

Darveau est accusé d'avoir fait preuve de négligence criminelle dans la mise en marche de son véhicule automobile. La plainte a été prise en vertu d'une disposition du Code criminel dont on ne se prévaut que rarement, devant les tribunaux.

Selon la preuve, des dizaines d'automobilistes se sont vu dresser les cheveux sur la tête lorsque Darveau s'est mis à zigzaguer sur l'autoroute à une vitesse dépassant les 100 milles à l'heure. A un certain moment, l'individu perdit le contrôle de son véhicule: il plongea droit vers la circulation circulant sur l'autre voie, en sens inverse. Il y heurta une automobile avant de rebondir dans l'entrevoies en roulant un tonneau. Darveau s'est blessé dans l'accident.

30 mois de pénitencier pour hold-up

Serge Godin a écopé de 30 mois de pénitencier, comme son complice Bernard Pinel, âgé de 23 ans, de Les Buissons, comté de Saguenay. Il est âgé de 22 ans et il demeure à Hauterive.

La sentence de Godin a été prononcée au palais de Justice de Bate-Comeau, vendredi dernier. Son copain avait été condamné par le juge Gerald Boisvert, à la fin d'avril dernier.

Tous deux étaient accusés d'avoir volé \$5,000 à la pointe d'une arme à feu, à la Caisse populaire de Chute-aux-Outardes, le 4 mars dernier.

entendus pour révéler que la patiente M.P. était d'un comportement calme et nul-

lement violent bien qu'elle ait, à l'occasion, présenté des troubles d'ajustement se ma-

nifestant, entre autres, par un refus de prendre sa médication.

La Cour d'appel a estimé que l'hôpital a été justifié

d'appliquer à M.P. une thérapie que l'on a reconnue valable et que personne n'a

contestée; puisque celle-ci n'avait pas besoin d'une surveillance particulière, ni de

restrictions pour contrôler ses allées et venues dans l'aile psychiatrique...

Vente fête des Pères

DYNAMIQUES

En vente du 16 au 19 juin — tant qu'il y en aura — nous nous réservons le droit de limiter les quantités



AU CHOIX
UN BAS PRIX
CHEMISE DE VILLE
MANCHES LONGUES
ou COURTES
Notre bas prix de tous les jours

6⁸⁷

Chemise de ville de coupe régulière ou ajustée pour votre homme. Mélange polyester 65% et coton 35% facile d'entretien. Col à pointes. Poche avant. Motifs d'inspiration masculine. Encolure régulière.



BLAZER
POUR HOMMES

34⁸⁸

Veston sport Madison de belle conception. De polyester infroissable. Quatre poches avant, boutons avant et fente centrale au dos. Teintes faciles à coordonner. Hommes 36-48.



PANTALON DE VILLE
INFROISSABLE

10⁶⁶

Un père choyé en la Fête des Pères. Pantalon aux jambes évasées, de polyester infroissable, piqûre sellier, poches et passants de ceinture, beau choix de teintes à la mode. Hommes, 32-42.

PANTALON PERCOTA
Notre bas prix de tous les jours 16.56
Polyester, motifs fantaisie. Hommes 32-42.



VESTON
SPORT DIX

34⁸⁸

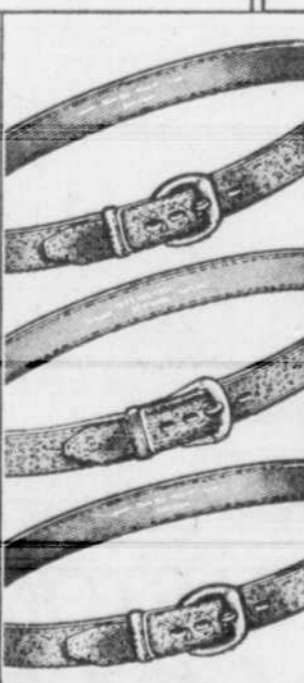
Veston sport Dix polyester pour une mise distinguée. Poches à rabat légèrement inclinées, boutons avant et fente centrale au dos. Choix formidable de teintes à la mode. Hommes, 36-48.



PYJAMA POUR HOMMES
COTON FRAIS

Un pyjama à bon prix et confortable, de coton. Genre uni ou à motifs. Taille A-E.

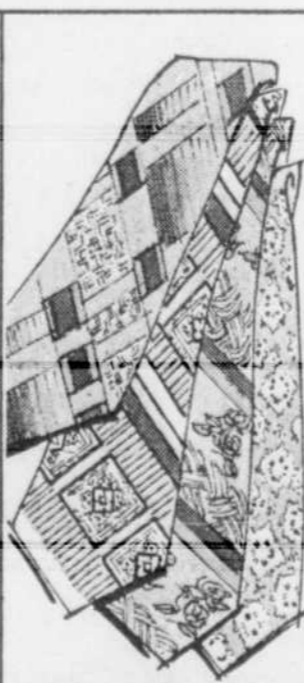
6⁶³



CEINTURE DE CUIR
POUR HOMMES

En véritable cuir de vache, choix de boucles et de textures. Noir ou brun. Tailles 32-44.

2⁸⁶



CRAVATES
À BON PRIX

Des cravates à la page, à prix spécial, un choix étonnant. 100% polyester.

25⁰⁰



CHAUSSETTES
DE VILLE
OU SPORT
POUR
HOMMES

Élégantes
chaussettes.
Confort et
économie.
Pointure 10-13.

Au choix
93^c



ENSEMBLE DE BAR
Ensemble de 6 accessoires de bar, 4 styles variés.

7⁹⁹



ENSEMBLE DE BAR
3 PIÈCES
Pince à glace, tire-bouchon et doseur double.

4⁹⁹

APPAREILS
KODAK
IMAGE RAPIDE



KODAK EK-6

Toutes les caractéristiques du EK-4 plus éjection automatique de l'image.

57⁷⁷



KODAK EK-4

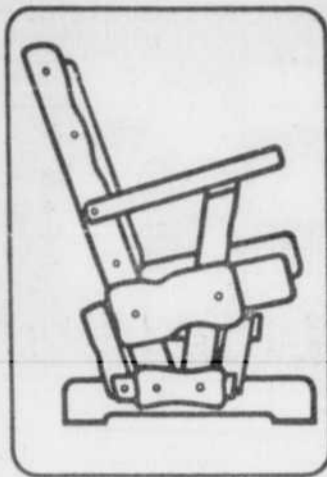
De superbes photos couleur qui sont développées à la lumière, sous vos yeux. Réglage automatique d'exposition éclair. Viseur optique. Avertisseur de luminosité insuffisante. Vitesses d'obturation 1/300 à 1/20 sec.

44⁷⁷

Kmart
Donne toujours satisfaction



Pour la Fête des Pères, offrez-lui le confort d'un magnifique fauteuil !



La CHAISE MIRACLE
REINAL*
avec la garantie à vie

- Style traditionnel canadien avec roulement à billes
- Fabriqué avec le meilleur chêne; finition au choix: noyer, naturel ou cannelle
- Confection avec des tissus de haute qualité et durables



Chaise berceuse

\$169⁹⁵

Tabouret

\$79⁹⁵



Fauteuil inclinable avec roulettes

Rég.: \$239.95

\$214⁹⁵



Fauteuil berçant inclinable

Rég.: \$129.95

\$104⁹⁵



Fauteuil berçant inclinable

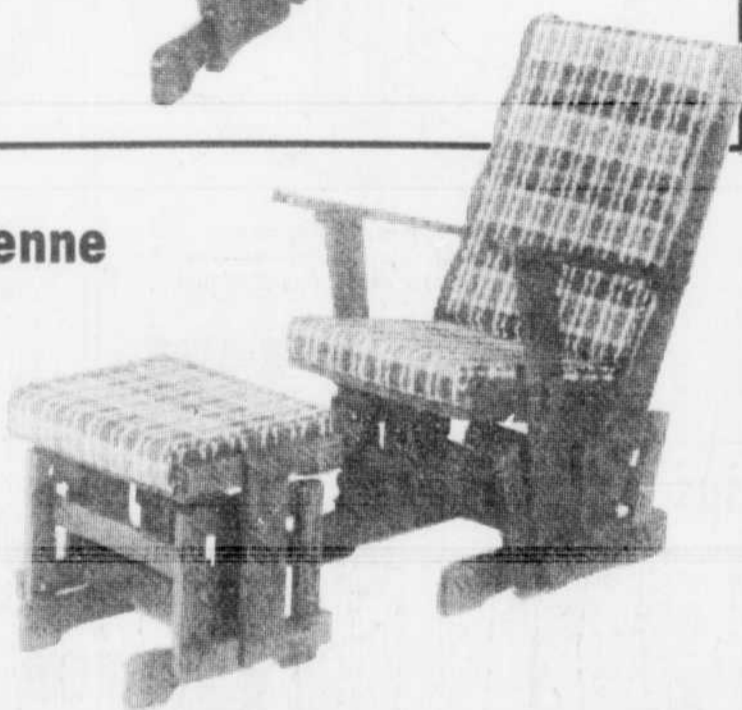
Rég.: \$229.95

\$199⁹⁵



"Love seat" canadien

\$299⁹⁵



Berceuse canadienne

\$219⁹⁵

Tabouret

\$94⁵⁰



Autres modèles de chaises berceuses à partir de

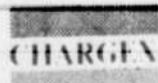
\$109⁹⁵

FINANCEMENT BANCAIRE

FACILITES DE PAIEMENT



Mise de côté gratuite



GASTON *Levesque* Inc.



100, RUE CHABOT - 250, RUE ROUSSEAU - 101, RUE BEAUCAGE, VILLE VANIER 683-3471

Le phoque égaré dans la Saint-Charles est dangereux

par François MARQUIS

Si vous avez peur des chiens, ne vous aventurez pas sur la rivière St-Charles. Vous y trouverez un phoque à capuchon, dont la mâchoire est puissante et le cou, trois

fois plus robuste que celui d'un chien St-Bernard. L'animal égaré pourrait avoir la rage.

Nous tenons ces renseignements de M. Marcel Shields,

technicien principal de la faune et responsable du vivariat à l' Aquarium de Québec. M. Shields observe les allées et venues du phoque depuis deux jours. Ses hommes attendent qu'il soit fatigué pour le capturer.

Prédécesseur à Terre des Hommes

Le dernier visiteur de cette espèce s'était montré le nez au port de plaisance de Terre des Hommes, en 1969. Le phoque actuellement

dans nos "murs" est né vers le début de février, sur des bancs de glace au large des Îles-de-la-Madeleine. Il aurait dû normalement nager vers le détroit de Behring; sa constitution lui permet de supporter un jeûne de deux à trois mois, grâce à ses abondantes réserves de graisse. Le principal moyen de défense du phoque à capuchon consiste à mordre.

En quarantaine ou en liberté

A l'aquarium, on a déjà prévu une quarantaine pour le nouveau venu, dont les compagnons n'ont pas de "bibites". Si la pollution de la rivière St-Charles l'infeste trop, on décidera peut-être d'abandonner l'animal à son sort. Souhaitons-lui alors de franchir à nouveau les écluses du pont Samson... vers la liberté!



Le visiteur est sous observation constante depuis deux jours.

Le Soleil, Jacques Deschênes

AU COEUR DE LA CITE HISTORIQUE de BOSTON

HOTEL AVERY

en face du Common

Un paradis pour les voyageurs méticuleux, au coeur de l'histoire de Boston. Chambres claires, climatisées, meublées avec goût, avec TV. Aucuns frais pour enfants de moins de 14 ans. Ecrivez pour obtenir notre brochure.

STATIONNEMENT GRATUIT

Chambre simple à partir de \$16
Chambre double à partir de \$20
AVERY & WASHINGTON STREETS
(617) 402-8000
Appelez sans frais à: 800-261-6222

SPECIAUX de la FETE des PERES

SAFARI ET VESTON SPORT
en véritable cuir, tailles 34 à 46.
Rég. \$140 SPECIAL **\$99**

HABIT 3 PIECES
Tailles 34 à 44.
Rég. jusqu'à \$169. SPECIAL **\$79 et \$99**

VOTRE CHOIX
Chemisier imprimé à manches longues ou courtes.
Pantalon de polyester et viscose.
Rég. \$19.95 SPECIAL **\$12**

LOT DE CRAVATES
Rég. de \$2 à \$7.50
2 POUR \$5

Un cadeau vous sera remis avec tout achat.

Boutique Charles Fiquière Snc.

CONFECTION POUR HOMMES
359, de la Couronne - Tél.: 522-6001



La ronde estivale des petites sandales

- A. Pour le garçonnet, cuir brun à deux brides réunies par des boucles de métal. Courroie ajustable au talon. Pts: 11 à 3. 7.00 Pts: 4 à 6 8.00
- B. Pour fillettes, similicuir blanc avec multiples brides réunies au centre et courroie ajustable au talon. Pts: 5 à 12. 5.00
- C. En cuir beige, courroies croisées et lanières ajustables au talon. Semelle et talon compensés en caoutchouc. Pts: 12 à 3. 6.00
- D. Fine sandale emboîtante en cuir brun sur une semelle simple. Pts: 5 à 10 et 11 à 3. 6.00

R. 57, 2e, Centre-Ville et r. 857, Place Laurier 2e.

Paquet PLUS PRÈS DE VOUS. SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS.

Si vous y regardez d'aussi près...

VOUS n'achèteriez pas n'importe où.

- Méfiez-vous des spéciaux. Les tapis magiques, ça n'existe pas.
- Fiez-vous à des conseillers fiables qui prennent tout le temps de répondre à vos questions.
- Pensez dix ans d'avance lors de l'achat de votre tapis.
- Rochette offre la meilleure valeur pour votre argent. Sa garantie est à toute épreuve.
- Visitez la nouvelle boutique 5/10. Sensationnel! Des tapis de qualité à la mesure de votre budget.

555 de la couronne, coin st-vallier, 529-4164

ÉMILIE ROCHETTE
...on est à vos pieds.



IGA Un amour de magasin

MARGARINE DURE SILVER
 EMBALLAGE ESARAN PQT 1 LB **37¢**

POIS VERTS LEGION ASSORTIS
 CANADA REGULIER BTES 19 OZ **4 89¢**

EAU MINERALE MONTCLAIR
 GAZEIFIEE BOUT. 30 OZ **1.00**

TOMATES ENTIERES PELEES REGINA
 BTE 28 OZ **49¢**

CREME GLACEE IGA
 SAVEURS VARIEES CONT. PLASTIQUE 2 LITRES **1.29**

NOS MEILLEURS VOEUX A L'OCCASION DE LA FETE DES PERES DIMANCHE LE 20 JUIN 1976



Marie Paule Guin

DIRECTRICE SERVICE AUX CONSOMMATEURS

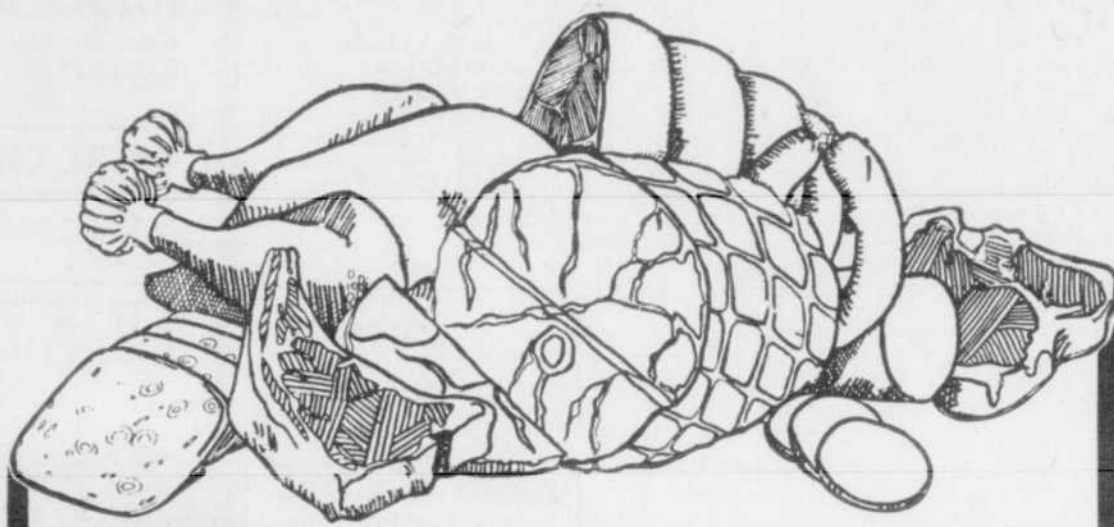
IL N'Y EN A PLUS!

Vous êtes vous demandé pourquoi vous ne trouvez plus un produit familier sur les étagères du magasin? Les carences se produisent pour diverses raisons, très souvent incontrôlables.

Fréquemment, des problèmes de production, d'emballage et d'approvisionnement, des grèves, etc., empêchent la livraison normale du produit au magasin. Il peut aussi se produire que des délais de transport soient la cause. De plus, à l'occasion, certains produits ne profitent pas de la faveur du public seront tout simplement retirés des listes d'achat du magasin.

Votre magasin commande des quantités qui doivent être suffisantes pour satisfaire une demande normale. Les prévisions de demandes sont fondées sur l'expérience et sur les ventes précédentes. Cependant, parfois un plus grand nombre de clients désire acheter une plus grande quantité d'un certain produit, spécialement lorsqu'il s'agit d'un article en réclame et ceci crée des carences d'approvisionnement. Dans de tels cas, le magasin répète l'offre. Ceci est une politique volontaire qui permet aux acheteurs d'obtenir le produit désiré au prix annoncé lorsqu'il redevient disponible. La cause d'une carence d'approvisionnement peut se trouver n'importe où dans la chaîne du réseau de distribution alimentaire, de la ferme au transformateur, au vendeur en gros et au détaillant.

MME GREEN EST DISPONIBLE POUR DISCUTER AVEC LES GROUPES DE CONSOMMATEURS. ECRIVEZ A: HUDON ET DEAUDELIN LTEE, F1201, ALBERT-HUDON, MTL-NORD, HIG 345.



POULETS FRAIS
 CANADA CATEGORIE "A" DE 3 A 4 LB **LB 65¢**

POITRINES DE POULET FRAIS LB **1.29** | **CUISSES DE POULET FRAIS** LB **99¢**

SOC DE PORC FRAIS DESOSSE - ROULE LB 1.39	SAUCISSON DE BOLOGNE HYGRADE - AU MORCEAU C.O.V. LB 69¢
BACON SANS COUENNE IGA PQT 1 LB 1.69	BOEUF FUME COORSH 4 ENV. 2 OZ 1.29
SAUCISSES FUMEEES HYGRADE PQT 1 LB 93¢	SALADE DE CHOU COORSH 16 OZ 49¢
VIANDES CUITES TRANCHEES HYGRADE - 4 VARIETES PQT 6 OZ 43¢	ROULES AUX OEUFS A LA VIANDE WONG WING PQT DE 12 1.59
	TOURTIERES BONNE TABLE FAITES AVEC LES MEILLEURS INGREDIENTS 16 OZ 1.15



BLE D'INDE EN EPIS
 DE FLORIDE - CANADA NO 1 TENDRE ET SUCRE **5 59¢**

PECHES DE GEORGIE CANADA NO 1 A CHAIR JAUNE SUCREES LB **33¢** | **PRUNES** "RED BEAUTY" SUCREES DE CALIFORNIE CANADA NO 1 LB **59¢**

POMMES GRANNY SMITH NOUVELLE-ZELANDE CANADA DE FANTAISIE LB **39¢** | **FEVES VERTES** DE FLORIDE CANADA NO 1 LB **39¢**

HUILE DE MAÏS MAZOLA
 100% PURE BOUT. 24 OZ **99¢**

PÊCHES DEL MONTE EN DEMIES OU TRANCHEES
 E.-U. DE FANTAISIE BTE 28 OZ **59¢**

BOISSONS AUX FRUITS IGA
 SAVEURS ASSORTIES BTES 48 OZ **2 89¢**

ASSOUPPLISSEUR DE TISSUS FLEECY
 CONT. 64 OZ **89¢**

PEPSI-COLA
 PLUS DEPOT BOUT. 26 OZ **24¢**

SACS A ORDURES GLAD GEANTS
 EXTERIEUR PQT DE 26" X 36" 10'S **99¢**

ARCTIC POWER DETERSIF A L'EAU FROIDE
 BTE 5 LB **2.09**

ESSUIE-TOUT SCOTTOWELS
 BLANC OU ASSORTIS PQT DE 2 ROUL. **95¢**

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 19 JUIN 1976 — NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES.

des aubaines hebdomadaires



Des pertes de \$75,000 dans l'incendie d'une crèmerie, à Rimouski

par Lucien LATULIPPE
Un chimiste de l'Institut médico-légal de Montréal était attendu à Rimouski, aujourd'hui, pour tenter d'établir la cause de l'incendie qui a ravagé, samedi dernier, la crèmerie Deschêne, située rue Saint-Jean-Baptiste est.

Les pertes matérielles sont estimées à au moins \$75,000. Le bâtiment de deux étages a subi des dommages importants et la marchandise est une perte totale.

La crèmerie se spécialisait dans la vente de produits congelés qui ont dû être détruits. Faute d'électricité, les réfrigérateurs ont dégelé. Le courant a été rétabli lundi seulement.

A prime abord, il semble qu'un compresseur serait à

l'origine de l'incendie qui a éclaté au second étage du bâtiment. A la suite d'une défectuosité, il aurait surchauffé.

Les pompiers de Rimouski ont été alertés par un voisin de la crèmerie qui venait d'entendre le bruit d'une explosion. Il était 23h55, vendredi.

Dirigée par le sergent Dionne, la lutte contre le brasier s'est poursuivie jusqu'à 4h, samedi matin. Les 17 pompiers réguliers et les 32 volontaires étaient appuyés par trois camions-pompes et une échelle aérienne.

L'usine avait été acquise, il y a un peu plus d'un an, par M. René Proulx et elle était des plus prospères. L'enquête a été confiée au détective Jean Beaulieu.

Emmanuel Ené est envoyé aux Assises

Au terme d'une enquête préliminaire, le juge Jean Grenier, de la cour des sessions de la paix, en est venu hier à la conclusion qu'il y avait matière à procès dans la cause de l'ex-président du Comité québécois d'Aide et de Développement, Emmanuel Ené.

Ce citoyen d'origine nigérienne, domicilié à Saint-Romuald, sera jugé aux assi-

ses de septembre, en chambre criminelle de la cour supérieure. On l'accuse d'avoir fabriqué un faux document en apposant une fausse signature sur un projet d'approbation de projet d'initiative locale, et de l'avoir utilisé comme tel, en mars 1971. On lui reproche aussi d'avoir fait et d'avoir utilisé, en juin de la même année, un faux reçu de la Ligue provinciale de Soccer.

Des centaines de milles carrés de forêt flambent

Le service de la protection contre le feu du ministère des Terres et Forêts rapportait 38 incendies forestiers en activité au Québec hier soir. Quatre d'entre eux consommaient 65 milles carrés de forêt commerciale, dans la région de Québec-Mauricie.

Sur la Côte-Nord, sept incendies occupent quelque 35 milles carrés de forêt. Dans l'ensemble du Québec, les pertes d'hier sont évaluées à 121 milles carrés en forêt

commerciale et à 159 milles carrés dans la forêt claire-semée du nord.

Au total, le ministère a signalé 574 feux de forêt au Québec depuis le début d'avril, dont 54% se situaient dans l'ouest de la province.

Demain, le danger d'incendie forestier sera modéré dans le sud de la province, en Gaspésie et sur la Côte-Nord. Il variera de bas à modéré dans toutes les autres régions du Québec.

SUGGESTIONS DE CADEAUX POUR LA FETE DES PERES

3 JOURS SEULEMENT

QUANTITES LIMITEES
MAGASINEZ TÔT!

DU 17 AU 19 JUIN

TELEVISEUR 12"
Noir et blanc "Panasonic"
Prix régulier \$139.88
SPECIAL \$109⁸⁸

MONTRES "UNITREX"
Au quartz, cinq fonctions.
Prix régulier \$54.88
SPECIAL \$44⁸⁸

HABITS DE DETENTE
100% polyester.
Tailles 38 à 44.
Prix régulier \$54.88
SPECIAL \$34⁸⁸

SACS DE COUCHAGE
Grandeur finie: 30" x 70"
Prix régulier \$12.88
SPECIAL \$9⁸⁸

CHEMISES DE FANTAISIE
"VAN HEUSEN"
Grandeurs: P - M - G.
Prix régulier \$12.00
SPECIAL \$7⁴⁴

SCIES CIRCULAIRES
"Black & Decker"
Lame mixte de 7/4"
Prix régulier \$26.88
SPECIAL \$19⁸⁸

CAMERAS "KODAK"
INSTAMATIC X-15
Cube et film inclus.
Prix régulier \$21.88
SPECIAL \$18⁸⁸

GILETS DE TRICOT
Polyester et coton.
Grandeurs: P - M - G.
Prix régulier \$6.48
SPECIAL \$4⁹⁶

ANGLAIS COURS DE CONVERSATION

• TOUS NIVEAUX • TARIFS SPECIAUX D'ETE

LPS

LANGUAGE POWER SYSTEMS

50, rue St-Jean, suite 438 - 529-0331 Stationnement disponible, coin Salaberry.
Reconnu par le ministère de l'Éducation (culture personnelle)
Permis # 669552.

2% ESCOMPTE SUR TOUT ACHAT DE \$50 ET PLUS PAYE EN ARGENT ET APORTE

Nous faisons la livraison à l'extérieur également.

LATEX SUPER BLANC Intérieur et extérieur La gallon	\$3.95	FOAM S. E. # 1 4' x 8' x 1".	\$7.2
LATEX SEMI-LUSTRE. La gallon	\$5.10	TUYAUX EN CUIVRE 1/2" Rouleau de 60 pieds	\$23.95
TUILE A PLANCHER Vinyl-ciment, pré-collé 1/2" - 12 x 12. Chaque	25¢	VENEER 1/4" Pour plancher La feuille	\$4.00
TAPIS DE CUISINE 100% nylon choix de couleurs	\$4.95	TEINTURE INT. et EXT. Choix de couleurs La gallon	\$5.95
TUYAUX A.B.S. C.S.A. 1 1/2" 0.45 pl. - 1.20 pl. - 1.80 pl.		BOIS pour CLOTURES 4' x 4' cèdre .35 la pl. linéaire 1" x 4" épinette .28 la pl. linéaire 1" x 5" épinette .20 la pl. linéaire 1" x 6" épinette .11 la pl. linéaire	
CHOIX COMPLET Outils Black & Decker Ex. SCIE SAUTEUSE No 7515 détail	\$15.95	DRAIN 4" TROUE Rouleau de 150 pieds	\$32.00
SCIE CIRCULAIRE Rég. 334	\$27.95		

LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE
Aussi matériaux neufs de toutes sortes à prix d'ouboines.

CHARGEX MODERN PLYWOOD LTD. 1255, Courcellette - Val Béclair - Tél.: 842-1911
• Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir

Zellers

Facilités de crédit chez Zellers! L'une ou l'autre de ces cartes de crédit est acceptée!

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

PLACE FLEUR DE LYS - 550 BOUL. WILFRID-HAMEL QUÉBEC

PANTALONS POUR HOMMES

le 20 juin - Fête des Pères

**Souhaitons-lui
Bonne Fête.
Il le mérite bien!**



**RABAIS
DE**

40

A 57%

**SUR DES VALEURS
DE 28⁰⁰ A 37⁵⁰**

15⁹⁹

UNE
MARQUE REPUTÉE

Leggs
(LIGNE DISCONTINUÉE)

**AUSSI:
VENTE**

1/2 PRIX

**SUR DES CHEMISES
DE MARQUE
REPUTÉE**

Arrow

(LIGNE DISCONTINUÉE)
GRANDEURS ET COULEURS
DESASSORTIES
QUEBEC SEULEMENT

Pantalons de belle qualité, en tricot de polyester ou polyester/laine et lin. Modèle à 4 poches, passe-ceinture ou taille ordinaire. Couleurs variées et Tailles 28 à 44.

PANTALONS POUR HOMMES (Rayon 611)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.

Pollack

• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis.